

**Commune de
GANNAT**

PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS

**Rapport de
présentation**

**Vu pour être annexé à la délibération du
05 mai 2023**

Le Maire, Véronique Pouzadoux

SOMMAIRE

I. CONTEXTE COMMUNAL	2
I.1. Bref historique	2
I.2. Vues et paysages	3
I.3. Structure urbaine et qualité architecturale	5
I.4. Monuments Historiques	10
I.4.1 L'église Sainte-Croix.....	11
I.4.2 Le château	13
I.4.3 L'église Saint-Etienne	15
I.4.4 L'église Saint-James.....	17
I.5. Servitudes de protection des abords des M.H.	18
II. DEFINITION DES PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS	19
II.1. Présentation générale	19
II.2. Tracé du P.D.A. de l'église Saint-Etienne	20
II.2.1 Préambule	20
II.2.2 Des limites historiques	21
II.2.3 Le critère de visibilité	22
II.2.4 Des limites physiques	25
II.2.5 Des critères architecturaux	26
II.2.6 Des critères paysagers.....	27
II.2.7 Le tracé du P.D.A de l'église Saint-Etienne.....	28
II.3. Tracé du P.D.A. de l'église Sainte-Croix et du château	29
II.3.1 Préambule	29
II.3.2 La délimitation du P.D.A. côté Nord.....	33
II.3.3 La délimitation du P.D.A. côté Est	35
II.3.4 La délimitation du P.D.A. côté Sud.....	37
II.3.5 La délimitation du P.D.A. côté Ouest	38
II.3.6 Le tracé du P.D.A. de l'église Sainte-Croix et du château.....	42
II.4. Cartographie d'ensemble	43
ANNEXE	44
P.P.M. Eglise Saint-James	44

I. CONTEXTE COMMUNAL

I.1 – BREF HISTORIQUE

Gannat est une importante localité pour la paléontologie ; de multitudes ossements fossilisés y ont, en effet, été découverts (poissons, reptiles, tortues, crocodiles, oiseaux galliformes, mammifères...). Le site est particulièrement riche en fossiles de rhinocéros.

Le squelette le plus complet de rhinocéros a été découvert en 1993 ; il a été mis au jour à la carrière de la Sichaux (près du Mont Libre), par le paléontologue François Escuillié.

Les chantiers autoroutiers sur le territoire gannatois ont permis de découvrir plusieurs industries sur galets de quartz, qui feraient remonter le peuplement de la région autour de huit cent mille ans. Le gisement du Clos de Montsala a révélé des bifaces et des fragments osseux qui indiquent une présence de chasseurs vers trois cent mille ans.

La découverte de fosses, silos, puits, céramiques, bracelets de bronze ou de verre bleu, enclos avec entrées, cendres et charbons de bois nous montre que la région était déjà intensivement occupée par les populations du Bronze final au deuxième Age du Fer.

Le premier centre habité de Gannat s'est développé près du Sigillon, à l'emplacement actuel du quartier Saint-Etienne, alors qu'une villa, domaine agricole, occupait l'espace Sainte-Croix. Des statues de Sucellus et Epona témoignent de l'existence d'un temple gallo-romain, près de l'actuelle église Saint-Etienne.

Un second centre, répondant à l'indispensable nécessité défensive de l'époque féodale, a été construit autour d'un château à motte, à double enceinte, occupant l'éperon de confluence formé par les cours d'eau du Sigillon et de l'Andelot.

Au XIII^{ème} siècle, les seigneurs de Gannat, vassaux des Sires de Bourbon, ont installé leur nouveau château fort à tours rondes, enceintes et fossés, sur son site actuel, à l'extérieur de l'enceinte de la ville, mais en s'appuyant sur celle-ci, abandonnant ainsi les cours de l'ancien château aux constructions urbaines.

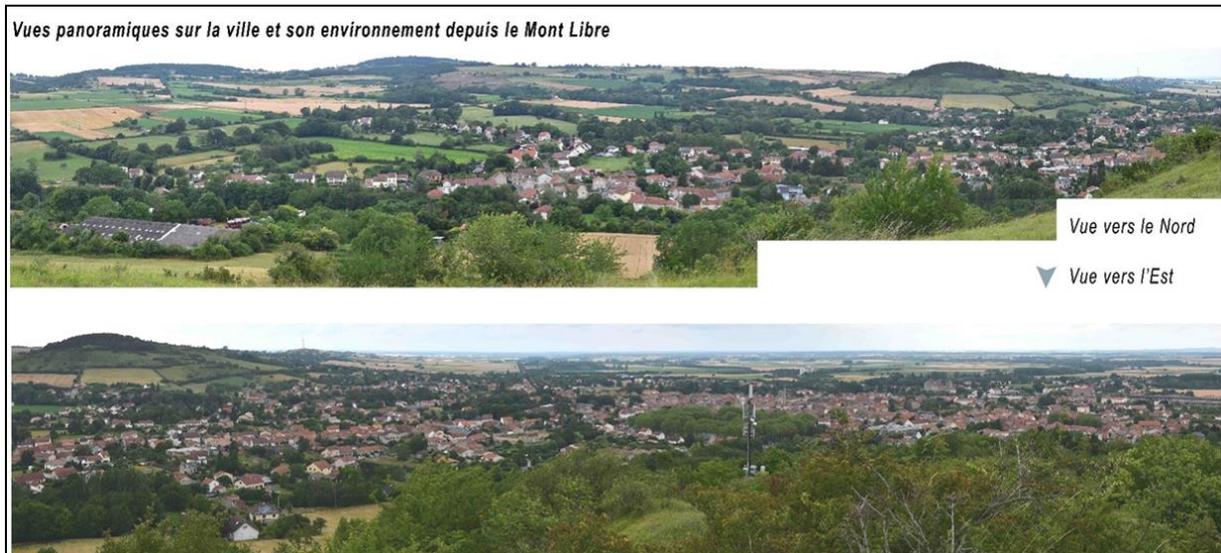
Au milieu du XV^{ème}, Gannat, restée fidèle au Duc de Bourbon, a pris parti pour la Ligue. La ville a été prise d'assaut par les troupes royales, en 1446, et a subi l'occupation de l'armée.

Après la bataille de Cognat, en 1568, Gannat a été investie par les troupes protestantes. Puis, dans les années 1590, l'armée de la Ligue a brûlé le faubourg Saint-James et pillé les maisons hors des murs.

Jusqu'au XVIII^{ème} siècle, la principale affaire de la ville est celle des réparations. La voirie est en mauvais état. Les ponts de traversée de l'Andelot et du Sigillon sur le chemin royal doivent être refaits. Les rues sont nettoyées et le pavé remis en état. Les fossés de la ville et du château sont comblés ou recouverts et l'on aménage, à leur place, des axes de circulation : la rue des Fossés ou les Cours. Ces derniers sont plantés d'arbres au XVIII^{ème} siècle. La ville est ouverte par la destruction de ses portes et d'une large partie de ses remparts, dont il reste deux tours (tours Calixte-Moulin et Larat). Le château est occupé par un hôpital général, alors que l'on construit deux nouveaux couvents, celui des Capucins et celui des Ursulines. La fonction administrative de Gannat se développe.

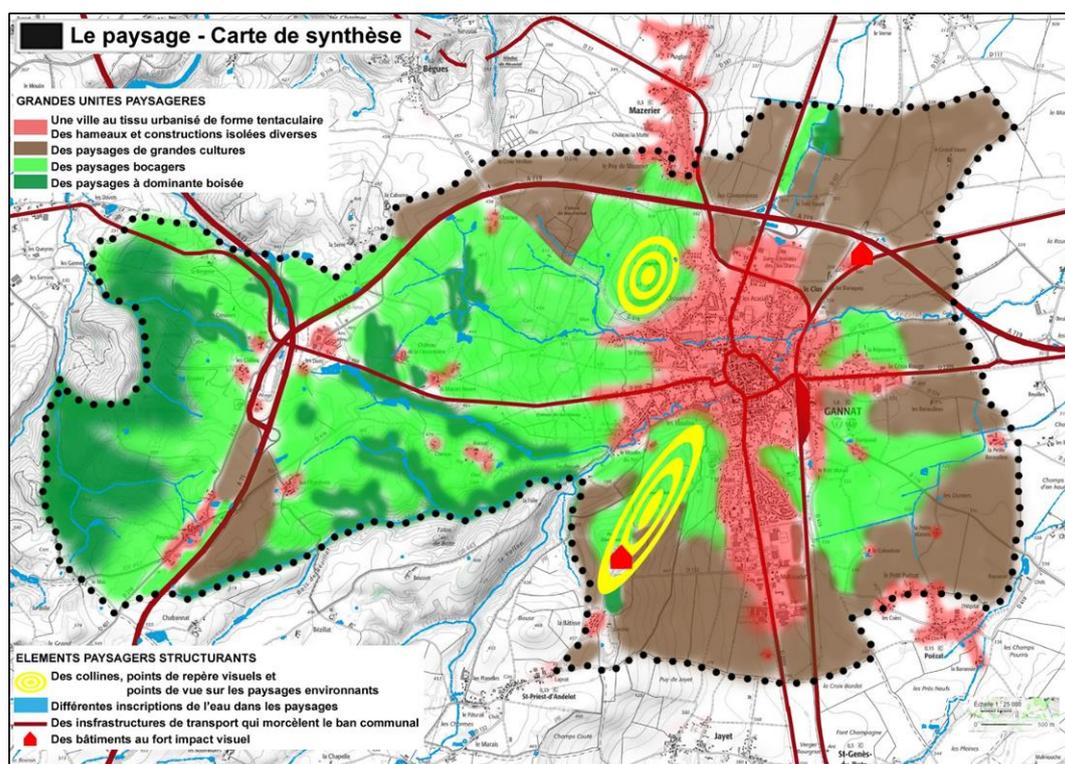
I.2 – VUES ET PAYSAGES

De par la topographie du ban communal et de ses abords, il existe de nombreux points de vue de type panoramique, le plus remarquable étant celui du Mont Libre. De fait, il existe de nombreux cônes de vue sur les Monuments Historiques hors périmètres de protection des 500 mètres.



Le Mont Libre ainsi que le relief des Chapelles constituent des points de repère dans le grand paysage.

Le territoire communal se caractérise aussi par de nombreuses infrastructures de transport, qui conduisent à un morcellement et à l'inscription de tracés linéaires prononcés (tracés autoroutiers, des voies ferrées, des routes départementales n° 2209, 2009 et 998).



La ville s'inscrit à l'interface de deux unités paysagères :

- Des paysages de grandes cultures, uniformes,
- Des paysages bocagers, composés de prairies parsemées de haies, arbres isolés et bosquets, qualitatifs au plan paysager.

Le tissu urbanisé de la ville de Gannat se caractérise par sa forme tentaculaire, étirée le long des axes de communication en étoile autour de l'ancien coeur de ville.

La ville de Gannat s'inscrit dans son environnement agricole avec des contrastes souvent forts : en frange urbaine, mais également par la présence de terres agricoles enclavées dans l'espace urbanisé.

L'eau est présente sous différents aspects et à différentes échelles. Elle a, bien sûr, contribué à façonner les vallons. Les ripisylves introduisent des linéaires arborés dans les paysages agricoles ; la commune compte également plusieurs étangs.

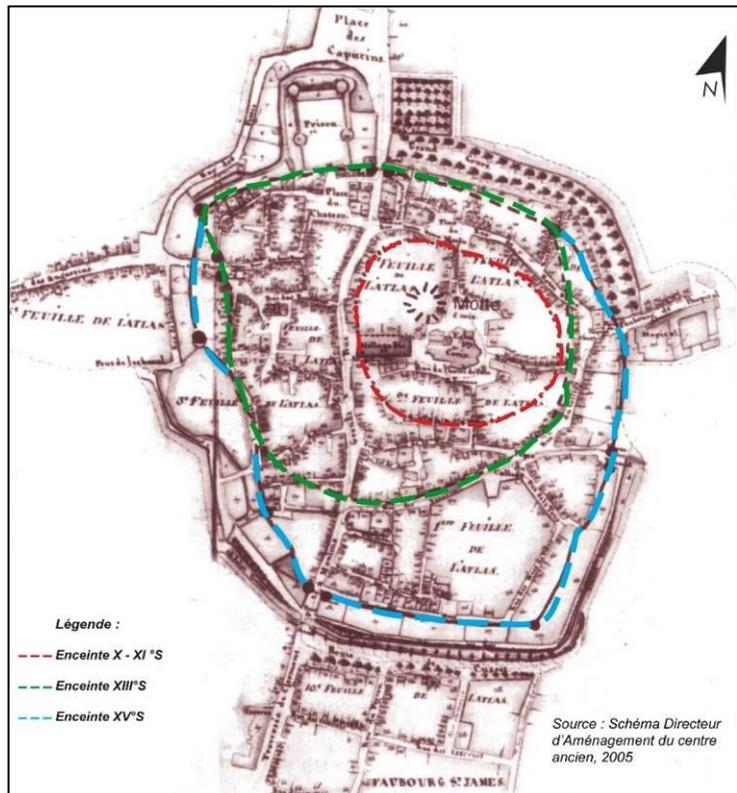
A l'échelle des paysages bâtis, l'élément eau est tout aussi déterminant : cours d'eau du Sigillon et de l'Andelot, agencement du bâti par rapport à ces écoulements, petit patrimoine lié à l'eau (fontaines, puits, lavoirs, pompe pour le puisage de l'eau place de la Croix des Rameaux, murets et chemins bordiers des cours d'eau).



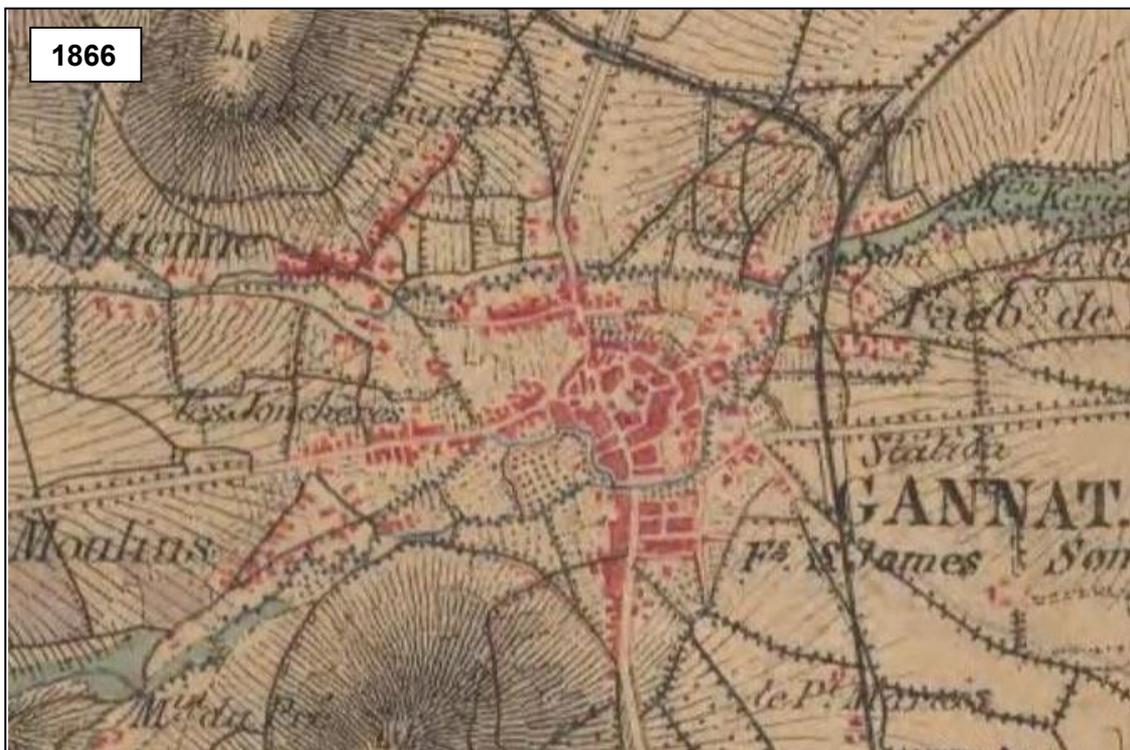
Le centre ville de Gannat présente une forme concentrique, résultante d'anciennes fortifications.

Au XV^{ème} siècle, Gannat comptait 12 tours ; deux restent apparentes de nos jours :

- La tour La Rat, propriété privée,
- La tour Calixte Moulin (ou Terris ou de La Monnaie). Elle était placée au pied d'un moulin, alimenté par l'Andelot. Elle a une forme de fer à cheval et est une véritable tour de défense avec canonnière et chemin de ronde.



Les plans cadastraux du XIX^{ème} siècle représentent plusieurs faubourgs, localisés à la périphérie du cœur concentrique : faubourg Saint-Etienne, faubourg de Paris, faubourg Saint-James, faubourg des Moulins.



Les cours d'eau, l'Andelot et le Sigillon, ont également contribué à structurer ces anciens quartiers. On peut regretter l'actuel aspect minéral et artificialisé de l'Andelot Quai Adrian. Différents éléments dits de petit patrimoine, lié à l'eau, sont par ailleurs observables : fontaines, puits, lavoirs, pompe pour le puisage de l'eau place de la Croix des Rameaux, murets et chemins bordiers des cours d'eau.

Les quartiers anciens sont denses, entrecoupés de places ou placettes. Ils se caractérisent par une trame viaire étroite, avec des impasses et des cours intérieures. Les constructions sont mitoyennes, implantées à l'alignement, d'une hauteur de R+C à R+2+C.

Dans le centre ville à proprement parler, nombre de rez-de-chaussée sont occupés par des commerces et services.

Les façades se composent avec recherche selon un ordre classique. Les ouvertures respectent des principes d'alignement et de symétrie. Les portes sont en bois, les fenêtres accompagnées de volets (bois majoritairement).

Les rues et quartiers anciens

Des constructions implantées à l'alignement



Au carrefour rue de la Marche / rue Nationale



Rue du Perron



Rue Croix des Rameaux

Gros volumes implantés pignon sur rue

Des rues étroites, places et placettes, commerçantes pour certaines



Grande Rue



Place Hennequin



Place Jules Fontenay

Différentes typologies architecturales



Des maisons de ville, exemples rue Martinot et quai Adrian



Un habitat plus modeste, rue St-Etienne



Des façades restées rurales en centre ville

Les modénatures, plus ou moins élaborées, soulignent l'ordonnance des façades. Les balcons et la ferronnerie des garde-corps ajoutent à leur élégance.

Lorsque la maison est en retrait de la rue, une clôture minérale assure la continuité du bâti : murs ou murets, avec porches et portes d'accès. Dans certains cas, le mur est couplé avec un ouvrage en ferronnerie. Il s'agit généralement de maisons de maître, en limite ou au cœur d'un jardin clos, déclinant avec raffinement le vocabulaire de l'architecture traditionnelle.

Quelques façades ont aussi conservé leur caractère rural, avec portes de granges.

Au total, les anciens quartiers apparaissent dotés d'une évidente richesse architecturale, d'époques et de styles variés.

Pour les plus anciennes constructions, citons : la maison Machelon (à colombages, avec premier étage en encorbellement, XIII^{ème} siècle) ou bien encore le four banal du XIV^{ème} siècle.

Architectures et éléments architecturaux remarquables

Des architectures remarquables, d'époques et de styles très variés



Maison Machelon



Four banal



Rue des Frères Degrand



Place Hennequin

Des détails architecturaux de qualité



Porches, portes piétonnes et murs de clôture



Volets bois persiennés, encadrements de fenêtre, ferronnerie du balcon



Toiture et sous-toiture

Si l'on constate, comme souvent, des rénovations peu respectueuses du bâti ancien, en particulier des créations / modifications d'ouvertures, la principale raison de la dépréciation du bâti ancien réside dans la vacance, prononcée et apparente, qu'elle concerne des devantures commerciales ou des logements.

A contrario, des réhabilitations d'importants volumes sont notables, par exemple rue du Pont Sol. Celle de l'ancien monastère a ainsi permis de créer 23 logements locatifs sociaux (Office public Allier Habitat, livraison des logements fin 2014).

Les évolutions du bâti ancien

De gros volumes réutilisés



Rue du Pont Sol : une belle réhabilitation, façade principale et vue arrière

Autre exemple de réutilisation, rue du Pont Sol

Le cas des devantures commerciales et anciennes activités



Rue Notre Dame



Grande Rue



Grande Rue

Des logements vacants et des rénovations peu respectueuses du bâti ancien



RD 998, volets fermés de logements probablement vacants, autre illustration rue des Capucins



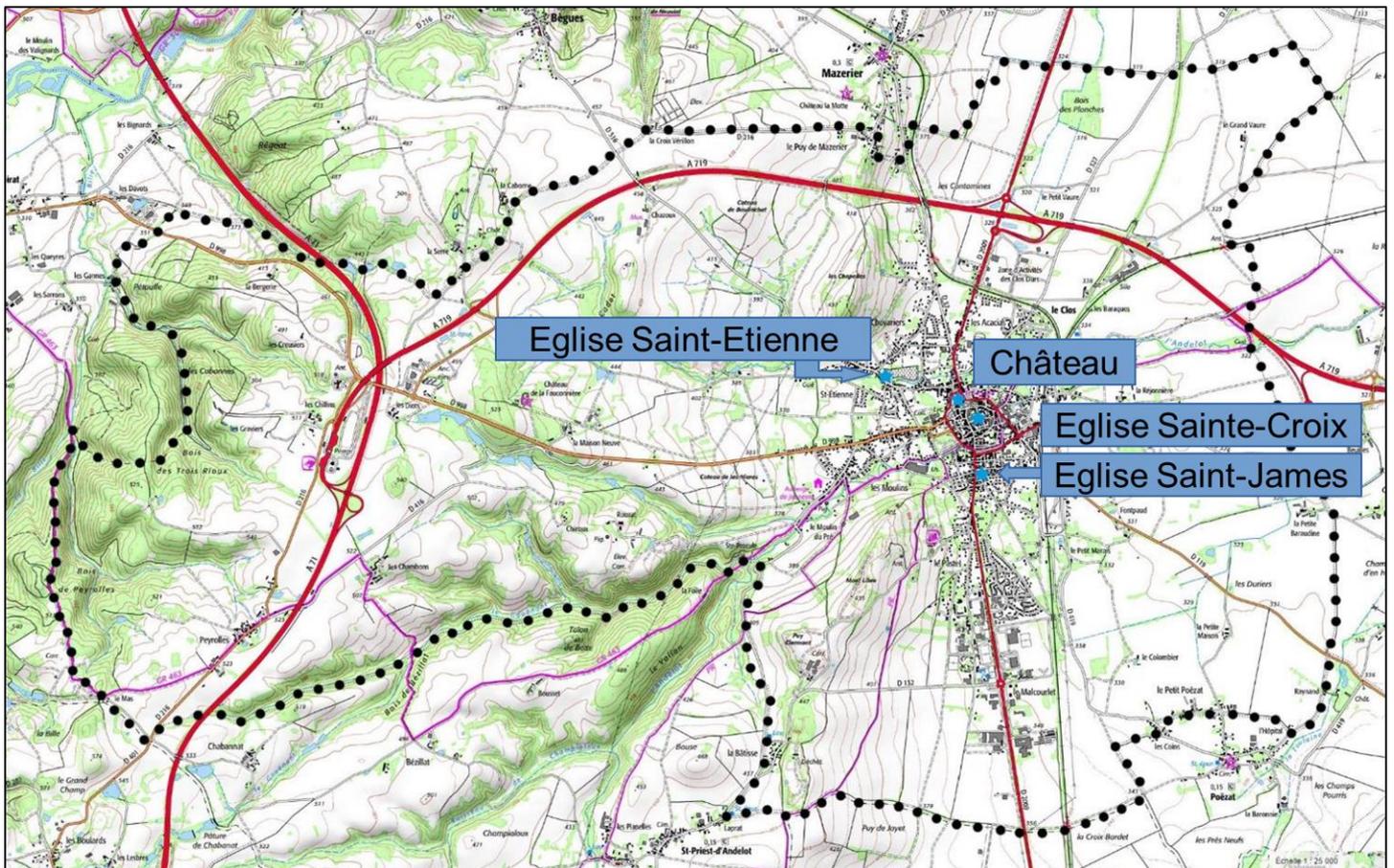
Rue des Chevariers

I.4 – MONUMENTS HISTORIQUES

Source : Atlas des Patrimoines

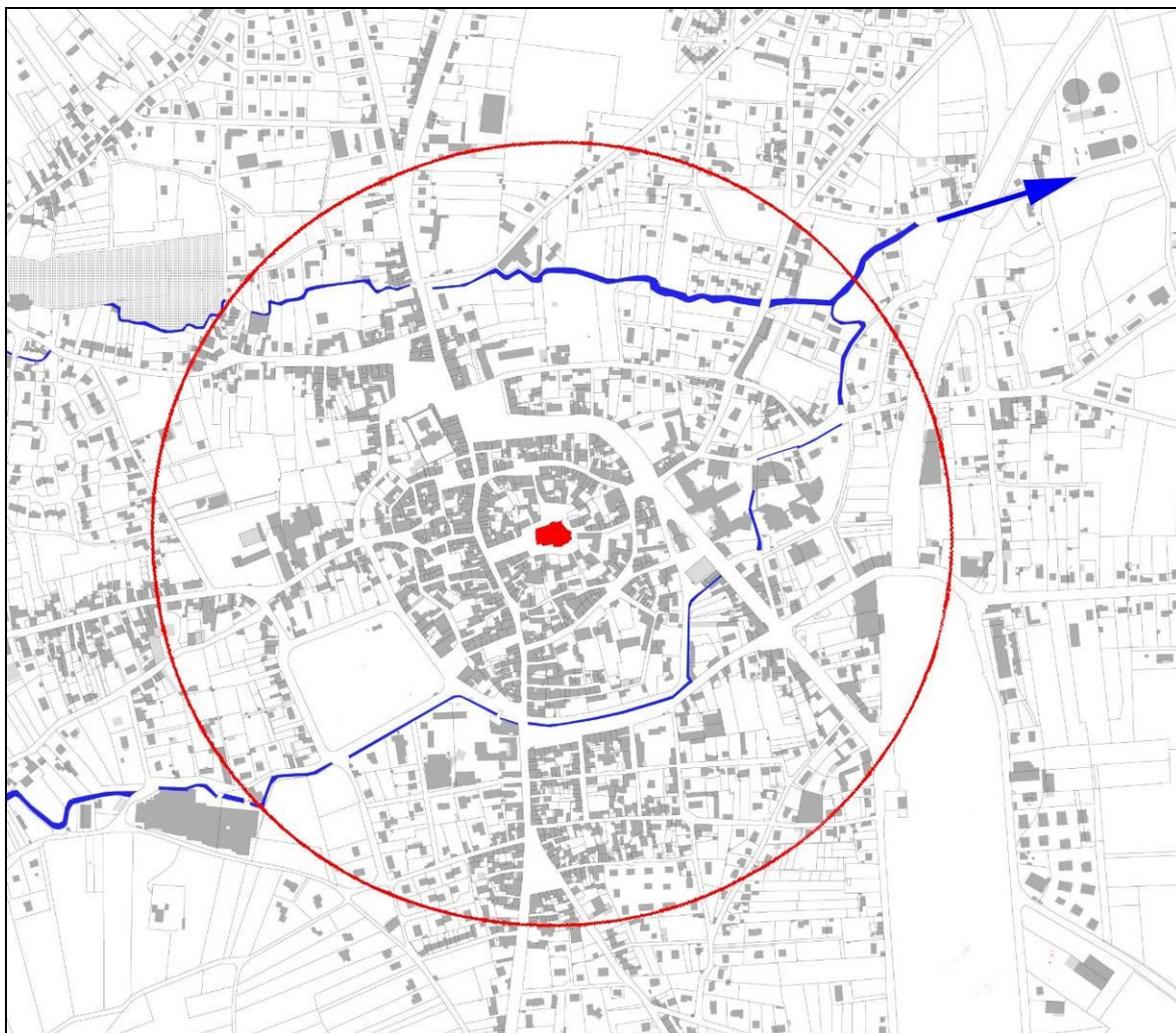
La commune de Gannat compte quatre Monuments Historiques, dont un est déjà doté d'un P.P.M. :

- le château,
- l'église Sainte-Croix,
- l'église Saint-Etienne,
- l'église Saint-James (P.P.M).

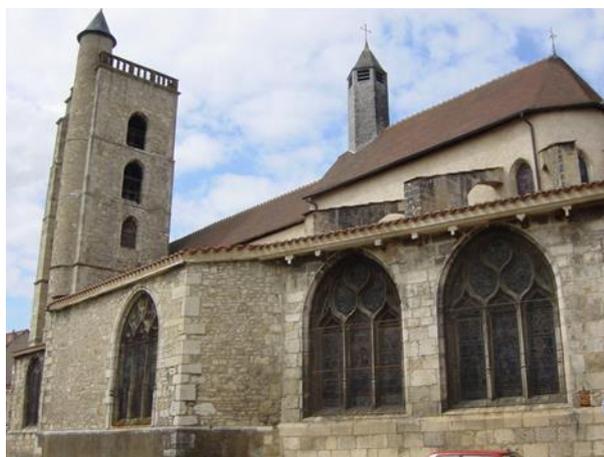


I.4.1 L'église Sainte-Croix

L'église Sainte-Croix, située en cœur de ville, a été classée Monument Historique par arrêté du 12 décembre 1910. Elle fait l'objet d'un périmètre de protection de 500 mètres.



L'église se compose d'une nef centrale comprenant quatre travées, d'une travée à la suite correspondant à la croisée de l'ancien transept, puis d'une travée de chœur terminée par un sanctuaire polygonal. Un bas-côté enveloppe et dessert tout ce premier ensemble, ainsi qu'un certain nombre de chapelles, d'époques diverses.



L'église primitive datait de la fin du XI^{ème} siècle (une absidiole, une partie du mur du déambulatoire avec ses colonnes et chapiteaux). L'église actuelle, dans la presque totalité de sa nef et de ses bas-côtés, a été bâtie au début du XIV^{ème} siècle sur les fondations de l'édifice du XI^{ème}. La menuiserie des portes latérales paraît dater du XIV^{ème} siècle. Les chapelles ajoutées sont, pour la plupart, du XV^{ème} et du XVI^{ème} siècle. La tour Sud-Ouest de la façade principale date du XVI^{ème} siècle. Aux siècles suivants, l'église a subi peu de transformations extérieures.



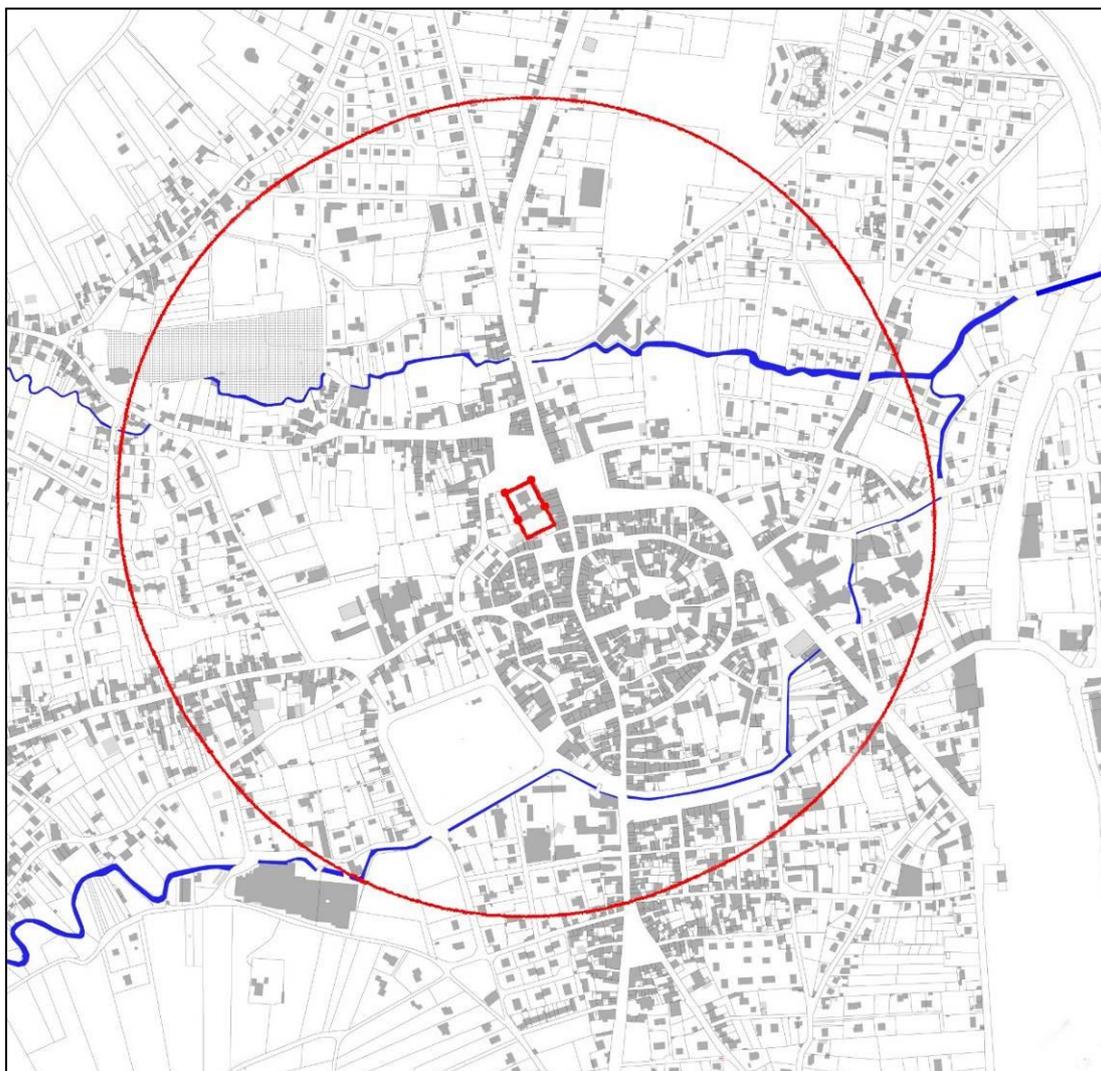
L'église Sainte-Croix a fait l'objet de récents travaux de restauration de la nef et des chapelles latérales. Ces travaux ont, notamment, permis de restaurer une peinture murale que des enduits avaient partiellement recouverts dans la chapelle Notre-Dame des Sept-Douleurs.

L'église Sainte-Croix comporte plusieurs objets qui bénéficient d'une protection au titre des Monuments Historiques :

Désignation	Descriptif	Protection MH
Statue de Sainte-Procule	XVIII ^{ème} siècle Sculpture bois polychrome	Inscrit Le 29/09/1985
Vierge de Pitié	XVIII ^{ème} siècle Groupe sculpté bois polychrome	Inscrit Le 29/09/1985
Vierge à l'Enfant	Sculpture bois polychrome	Inscrit Le 10/11/1982
Statue de Saint Jean-Baptiste	Sculpture bois polychrome	Inscrit Le 10/11/1982
Statue de Saint-Sébastien	Sculpture bois polychrome	Inscrit Le 10/11/1982
Statue de Saint-Evêque (1)	Sculpture bois polychrome	Inscrit Le 10/11/1982
Statue de Saint-Evêque (2)	Sculpture bois polychrome	Inscrit Le 10/11/1982
Statue de Sainte	Sculpture bois polychrome Il s'agit peut-être de Sainte-Procule	Inscrit Le 10/11/1982
Statue du Christ en croix	XVII ^{ème} siècle Sculpture bois polychrome	Inscrit Le 03/12/1975
Orgue de tribune Partie instrumentale	1880 - Paul Férat La console, en fenêtre, comporte deux claviers manuels (grand orgue, 7 jeux ; récit, 7 jeux) et un pédalier plat à l'allemande (1 jeu).	Classé Le 27/03/1973

I.4.2 Le château

L'enceinte et les quatre tours du château de Gannat sont inscrites Monument Historique, par arrêté du 28 décembre 1926, générant un périmètre de protection de 500 mètres de rayon.



Ancien château fort des Sires de Bourbon, cet ensemble défensif du XIV^{ème} siècle est élevé sur un plan carré et flanqué de quatre tours à machicoulis, reliées entre elles par des courtines crénelées. Primitivement, le château était hors de l'enceinte de la ville et entouré d'eau.

Il a été utilisé comme prison jusqu'en 1967, date à laquelle il a été racheté par la municipalité puis transformé en musée.

Les collections du musée municipal Yves Machelon sont multiples.

La pièce maîtresse est sans aucun doute l'Évangélaire carolingien, d'une valeur inestimable. L'Évangélaire contient les textes des quatre évangiles et est conservé



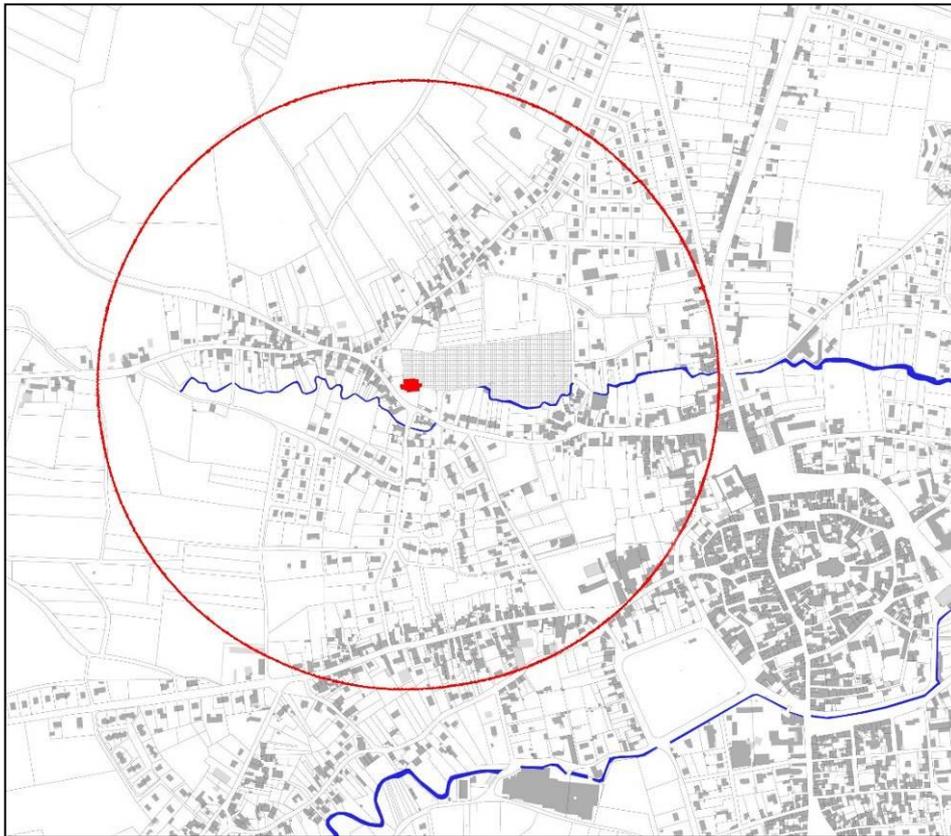
dans une cage de verre, à l'abri des manipulations. Il a été numérisé en 2007, afin de permettre à tous de le consulter sur une borne interactive.

Le musée possède, par ailleurs, de nombreux autres objets composant ses collections : diverses représentations de la vie aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles (intérieurs rural et bourgeois), sellerie, véhicules hippomobiles (inscrits MH au titre objet le 28/02/1984), salles de la Résistance...



I.4.3 L'église Saint-Etienne

L'église Saint-Etienne est classée Monument Historique, par arrêté du 25 avril 1944. Elle est dotée d'un périmètre de protection de 500 mètres.



Le quartier Saint-Etienne, premier bourg et paroisse de Gannat, apparaît aujourd'hui un peu excentré, au Nord-Ouest du cœur de ville.

Découvertes fin XIX^{ème}, des statues de Sucellus (le Dieu au maillet, protecteur de la vigne) et Epona (Déesse protectrice des chevaux) témoignent de l'existence d'un temple gallo-romain. Dès le V^{ème} siècle ou début du VI^{ème}, un édifice chrétien primitif a probablement été construit. Une construction romane a succédé à l'édifice paléochrétien.

L'église Saint-Etienne, que l'on connaît aujourd'hui, a été fortement remaniée, à différentes époques. Les bras du transept sont attribués au XI^{ème} siècle, ainsi que le début de la nef. Deux piliers de la nef et des chapelles adossées au bas-côté Sud et le porche, remontent au XII^{ème} siècle. L'abside est de la fin du XII^{ème} siècle. Les chapelles adossées au bas-côté Nord furent construites au XVII^{ème} siècle. Les bas-côtés sont voûtés en demi-cercle. Il subsiste des traces de peintures murales sur les arcs des bas-côtés.



Elle comporte une sculpture, en bois peint et doré, de Saint-Roch de Montpellier. Cette œuvre est inscrite Monument Historique au titre objet depuis le 03/12/1975. Datée du XVIII^{ème} siècle, Saint Roch est représenté en pèlerin, coiffé d'un chapeau et vêtu d'une pèlerine ornée de coquilles Saint-Jacques. Il tient un bâton dans la main droite, et montre de sa main gauche la plaie sur sa cuisse. A sa gauche se tient le chien, portant un pain entre ses crocs.

1.4.4 L'église Saint-James

La construction de l'église Saint-James, certainement du XII^{ème} siècle, correspond au développement, au Sud de l'enceinte, d'un faubourg gagné sur une zone marécageuse défrichée et favorisée par le passage du chemin de Compostelle.

Le prieuré qui lui fut rattaché relevait de l'abbaye d'Issoire.

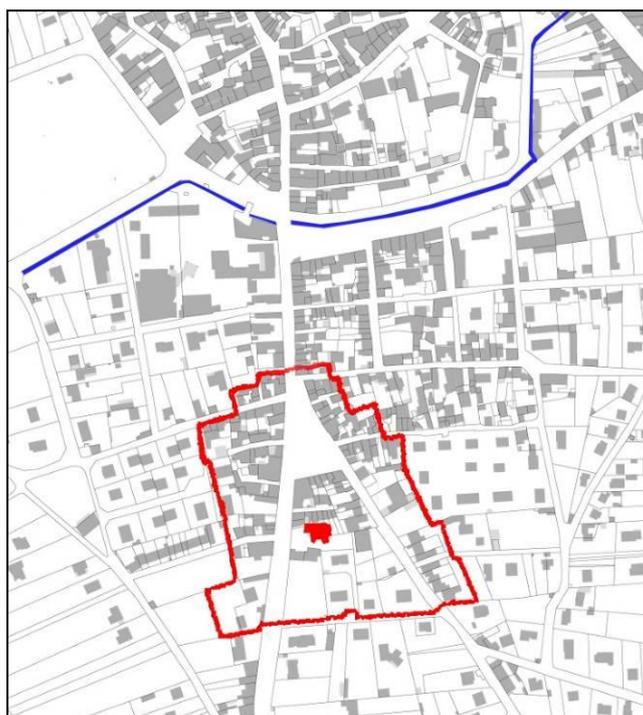


Après sa vente comme bien national en 1791, l'édifice se dégrada : effondrement de la voûte de la nef et des bas-côtés, ruine des deux premières travées. Une nouvelle façade occidentale fut construite pour clore la nef dégradée. Une charpente assurait la couverture.

Utilisé comme grange puis garage, l'édifice a conservé l'essentiel de ses dispositions : une nef et deux bas-côtés d'égale longueur, terminés à l'Est par une abside et deux absidioles. La voûte subsistant sur la dernière travée de la nef faisant office de transept, est voûtée en berceau légèrement brisé. Le chœur est couvert d'une voûte en cul de four. Les chapiteaux sont ornés de sculptures frustes à motifs géométriques, végétaux ou animaliers. Le chœur conserve des restes de décor figuratif, sans doute du XV^{ème} siècle, comprenant un Christ Pentocrator inscrit dans une mandorle et, au-dessous, la figuration d'une scène jacquaire : la décapitation de Saint-Jacques à Jérusalem, en compagnie du scribe Josias.

L'église Saint-James est inscrite Monument Historique en totalité, y compris ses peintures murales, depuis le 11 février 2011. Elle est propriété d'une personne privée.

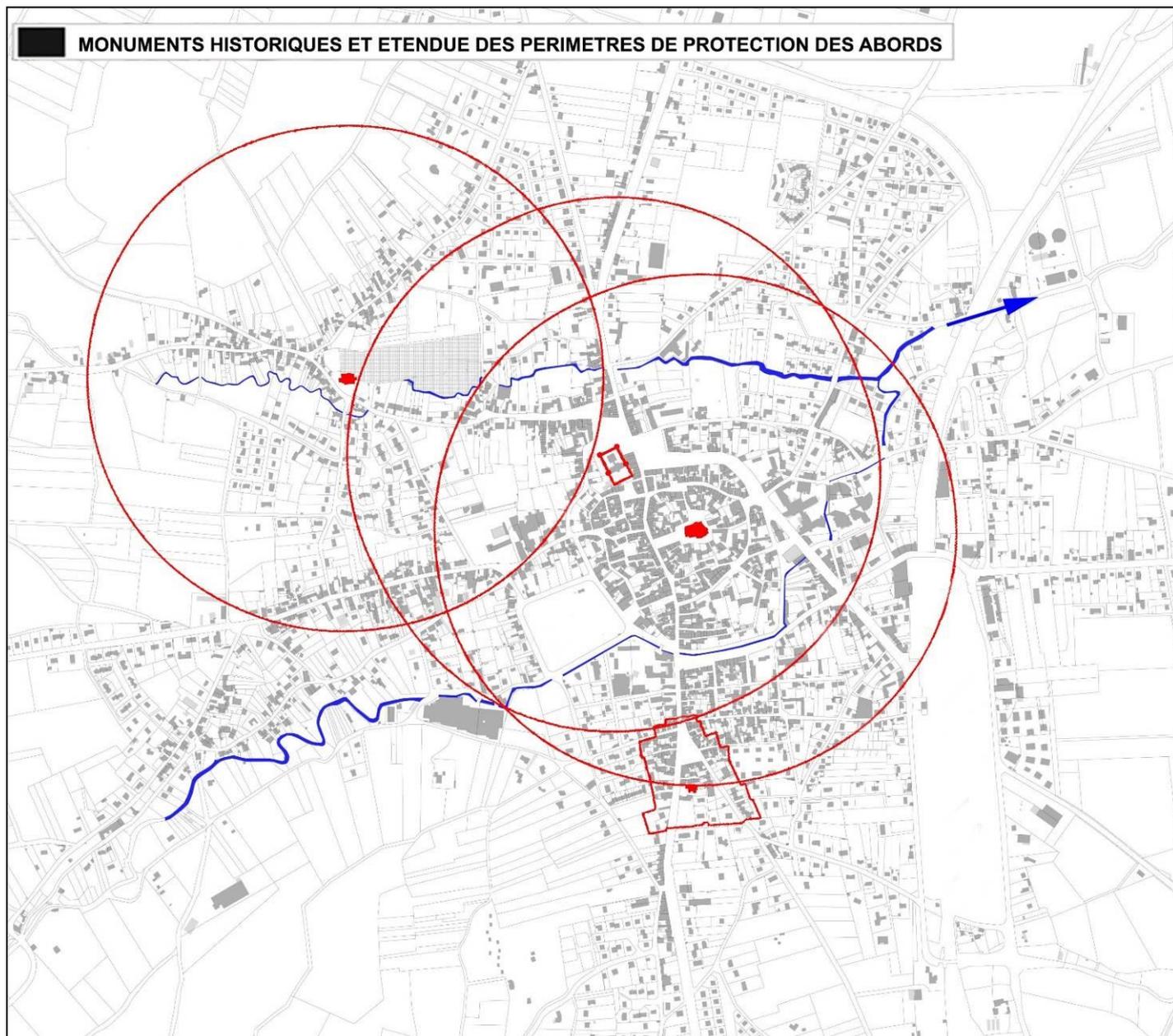
Le périmètre initial de protection de 500 mètres autour de l'édifice a été remplacé par un Périmètre de Protection Modifié (P.P.M.), validé par délibération du Conseil Municipal en date du 28 février 2012.



I.5 – SERVITUDES DE PROTECTION DES ABORDS DES M.H.

La ville se trouve largement couverte par les périmètres de 500 mètres des abords de ses Monuments Historiques (voir carte ci-dessous) ; les quartiers concernés sont de qualité inégale. C'est pourquoi le présent dossier vise à mettre en place des Périmètres Délimités des Abords pour l'église Sainte-Croix, le château et l'église Saint-Etienne.

L'église Saint-James est déjà dotée d'un Périmètre de Protection Modifié (P.P.M.), validé par délibération du Conseil Municipal en date du 28 février 2012.



II. DÉFINITION DES PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS

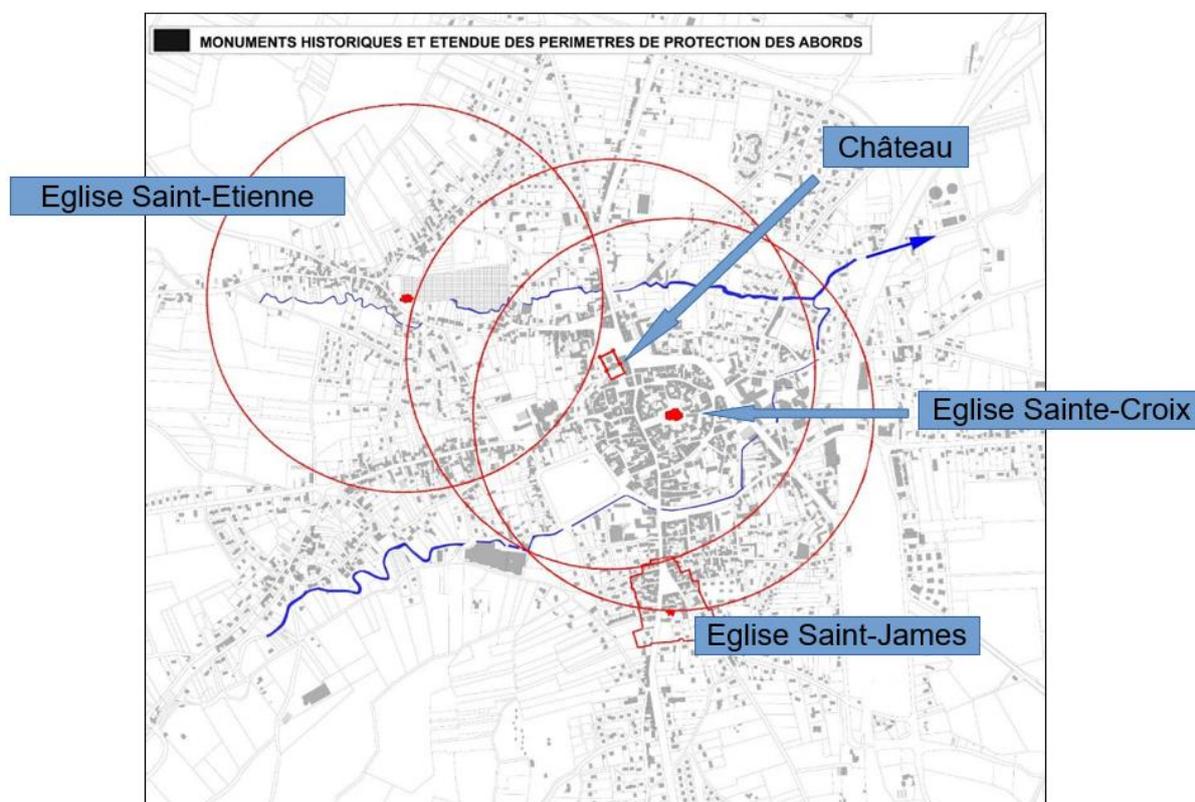
II.1 – Présentation générale

L'église Sainte-Croix et le château peuvent faire l'objet d'un Périmètre Délimité des Abords commun. En effet, ils sont géographiquement relativement proches (distants d'environ 210 mètres) et le contexte est similaire : il s'agit de réfléchir au centre ville de Gannat. Le périmètre déjà modifié de l'église Saint-James peut leur être rattaché.

Les abords de l'église Saint-Etienne méritent d'être traités indépendamment. La logique est ici différente, il ne s'agit pas de prendre en compte le centre ville, mais bien un ancien faubourg.

L'église Saint-Etienne se trouve distante de 570 mètres du château et de 770 mètres de l'église Sainte-Croix. En outre, le Sigillon marque une coupure physique entre les deux entités (faubourg Saint-Etienne et centre ville), de même que la vaste emprise du cimetière, qui introduit une nette coupure dans le tissu bâti.

Le périmètre de protection des abords de 500 mètres de l'église Saint-Etienne couvrirait, vers le Sud, le bâti ancien implanté le long de la rue des Jonchères, notamment. Ce secteur est désormais traité par le P.D.A. de l'église Sainte-Croix / château.

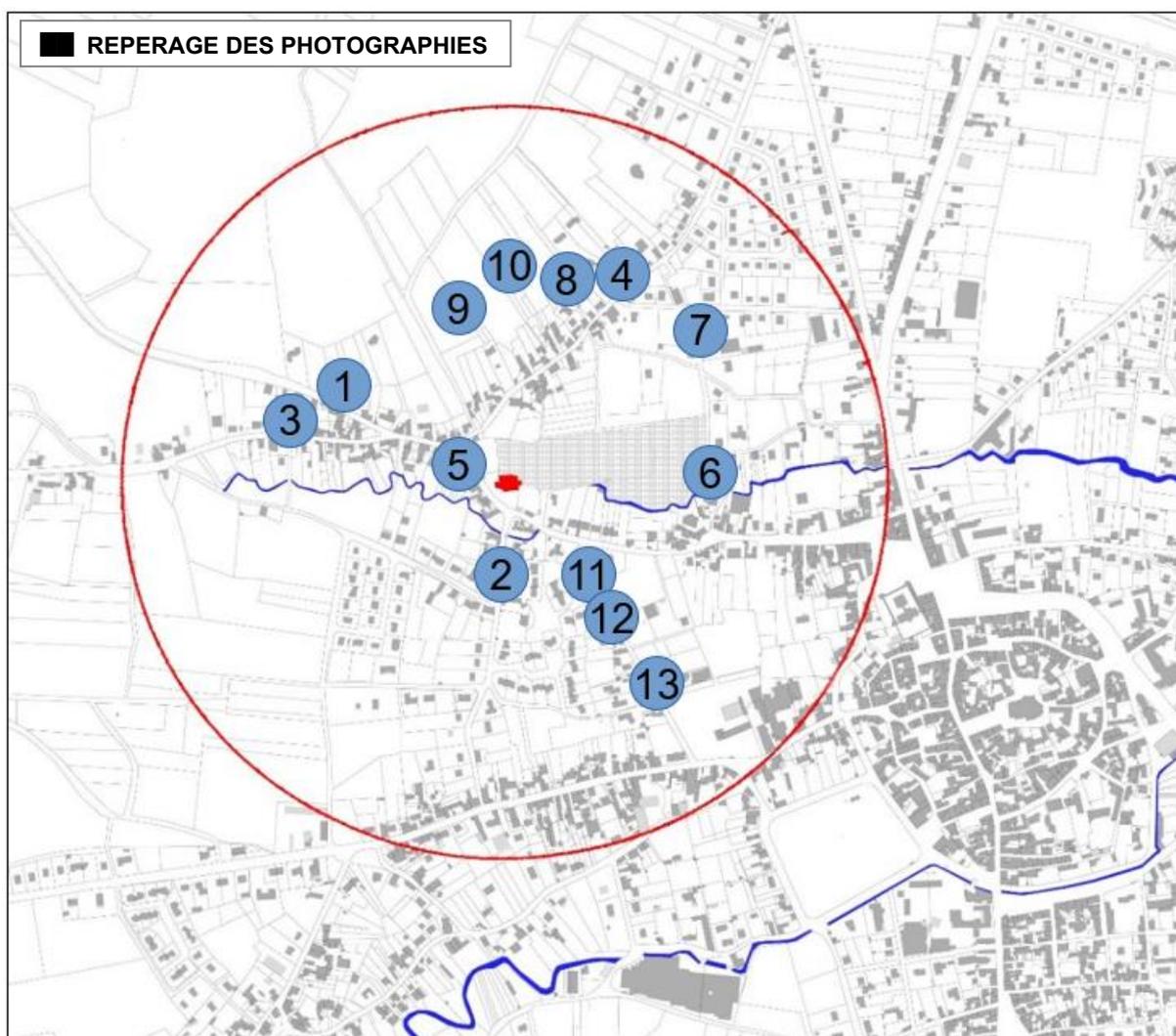


II.2 – Le tracé du P.D.A. de l'église Saint-Etienne

II.2.1 Préambule

Plusieurs critères sont apparus pertinents pour définir le tracé du P.D.A. de l'église Saint-Etienne :

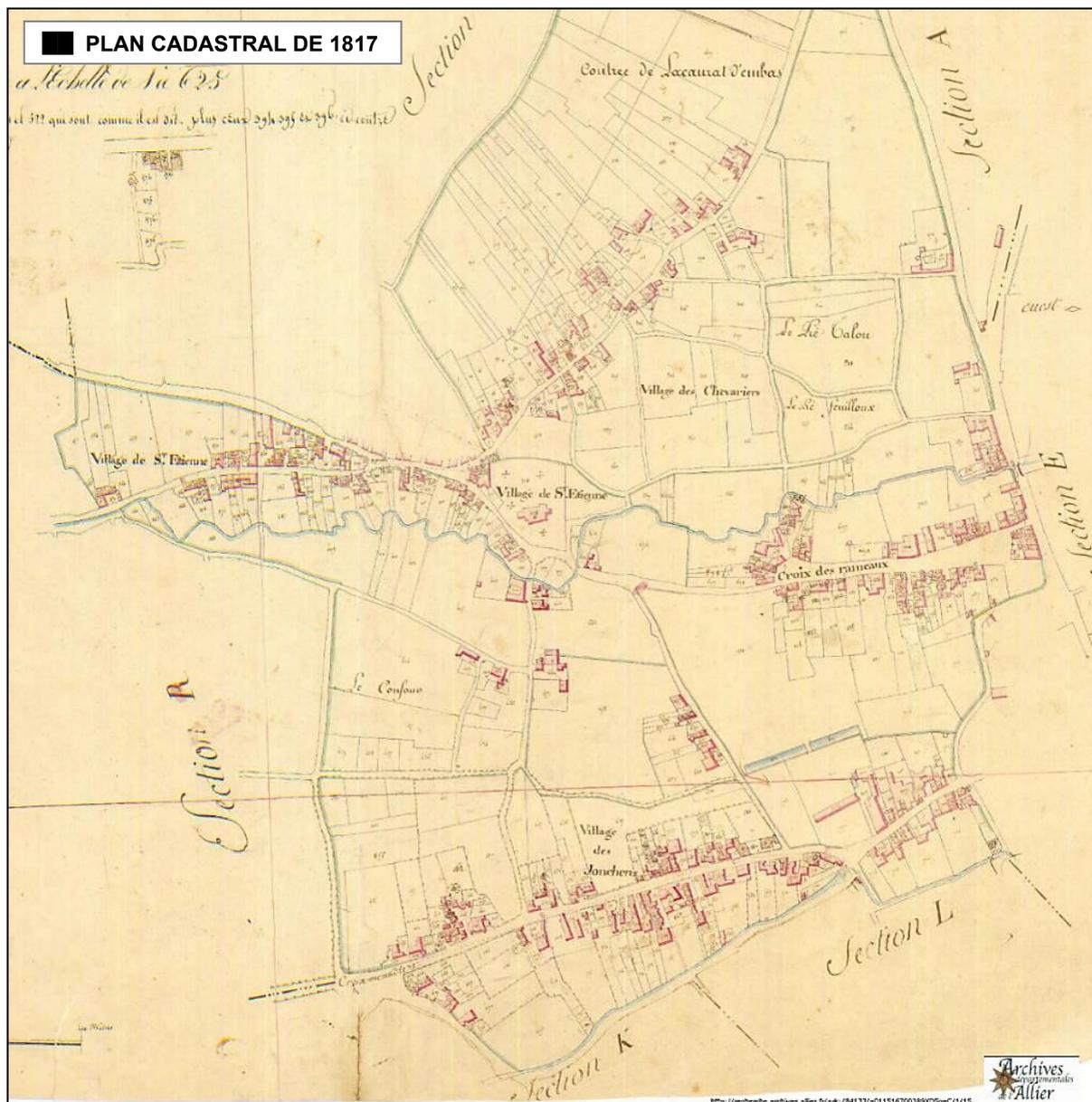
- les limites historiques du faubourg Saint-Etienne (voir extrait du plan cadastral de 1817 ci-après),
- la visibilité du Monument Historique,
- les limites physiques du faubourg (le Sigillon, la vaste emprise du cimetière),
- la typologie architecturale du bâti,
- l'importance paysagère du coteau des Chapelles,
- le tracé parcellaire.



II.2.2 Des limites historiques

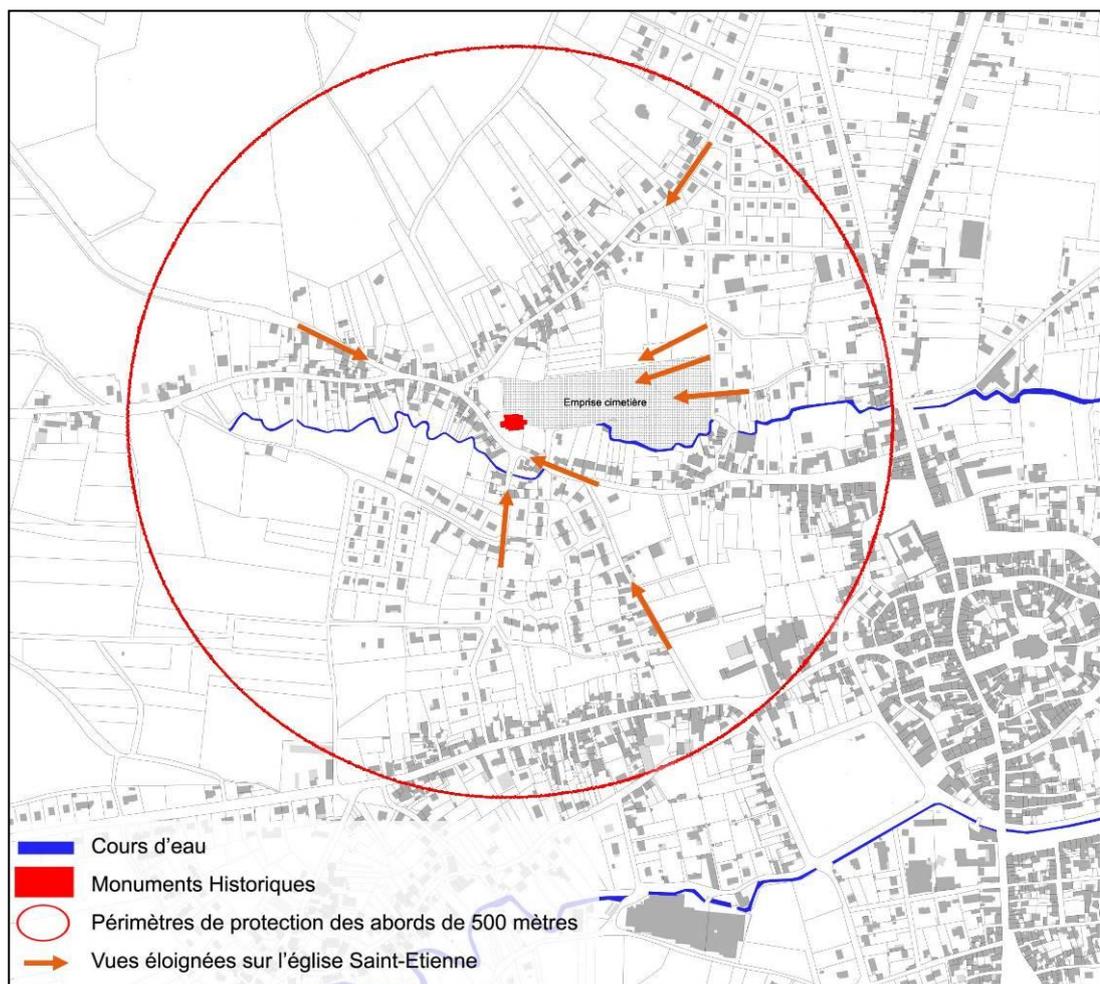
Le faubourg Saint-Etienne est, historiquement, nettement détaché du bourg centre, comme en témoigne, par exemple, le plan cadastral de 1817.

A cette date, le faubourg s'est développé de façon linéaire, le long de trois axes : les actuelles rue Saint-Etienne, rue des Chevariers et rue Maurice Barroin.



II.2.3 Le critère de visibilité

Bien que l'église Saint-Etienne présente des dimensions somme toute relativement modestes, elle est visible depuis différentes rues, bien sûr en vue proche, mais aussi en vue plus éloignée.



Ce critère de visibilité, combiné avec celui de l'intérêt architectural des constructions bordant la rue (ou visibles depuis la rue), a donc été pris en compte pour définir les limites extérieures du tracé du P.D.A. rue des Chevariers, rue de la Liberté, rue de la Croix des Rameaux, rue du Mouchet (avec prise en compte d'un parc de belle venue en limite, côté Est de la rue, photo n° 2) et rue de l'Eglise (photos n° 11, 12 et 13).

Rue Saint-Etienne, c'est-à-dire route départementale n° 516, en provenance de Bègues, le P.D.A. englobe l'ensemble des constructions existantes, préservant cette entrée de ville, secondaire, mais qualitative et offrant des vues sur l'église Saint-Etienne (photo n° 1).



Rue de l'Eglise, le P.D.A. englobe des parcelles actuellement non bâties (photos n° 12 et 13). Etant urbanisables et situées en covisibilité avec l'église, elles sont intégrées dans le périmètre du P.D.A., afin que ce secteur puisse être géré avec une certaine exigence qualitative, comme une entrée de ville.

■ VUES SUR LE CLOCHER DEPUIS LA RUE DE L'EGLISE



Photographie : U.D.A.P. de l'Allier, 2019

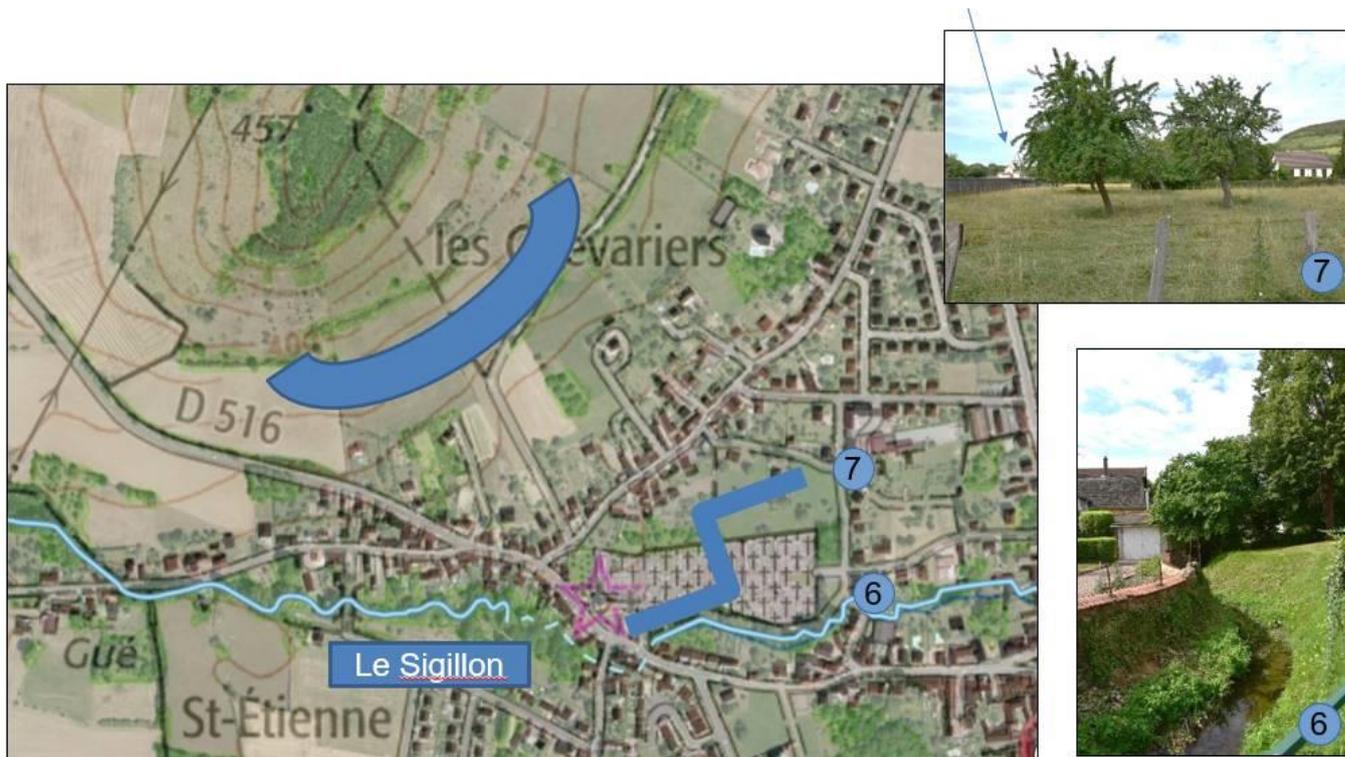


Photographies : U.D.A.P. de l'Allier, 2019

II.2.4 Des limites physiques

Des limites physiques cernent et délimitent le faubourg Saint-Etienne : le coteau des Chapelles, le cours d'eau « le Sigillon » (photo n° 6).

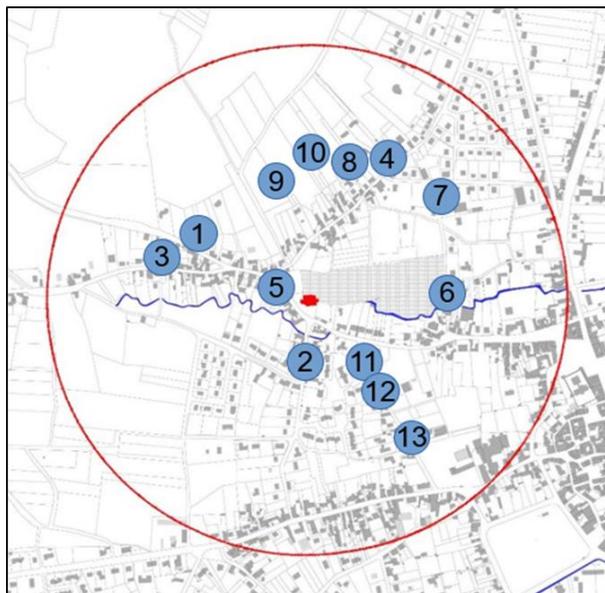
La vaste emprise du cimetière introduit une rupture dans le tissu urbanisé. Logiquement, le P.D.A. englobe le cimetière, en continuité immédiate de l'église Saint-Etienne ainsi que les parcelles non bâties (espaces verts et vergers) qui le jouxtent, les vues portant sur l'église Saint-Etienne (photo n°7).



II.2.5 Des critères architecturaux

Le critère de visibilité, combiné avec celui de l'intérêt architectural des constructions bordant la rue (ou visibles depuis la rue), a été pris en compte pour définir les limites extérieures du tracé du P.D.A. rue des Chevariers (photo n° 4), rue de la Liberté, rue de la Croix des Rameaux, rue du Mouchet (avec prise en compte d'un parc de belle venue en limite, côté Est de la rue).

Rue Maurice Barroin (photo n° 3), la limite est fixée sur des critères architecturaux, le P.D.A. s'étendant à la partie constituée d'un habitat ancien, assez dense et implanté à l'alignement. Dans la profondeur, la limite est celle du Sigillon.



Un caractère villageois

Des volumes bâtis, le plus souvent, relativement modestes, implantés à l'alignement et sur limite(s) séparative(s)



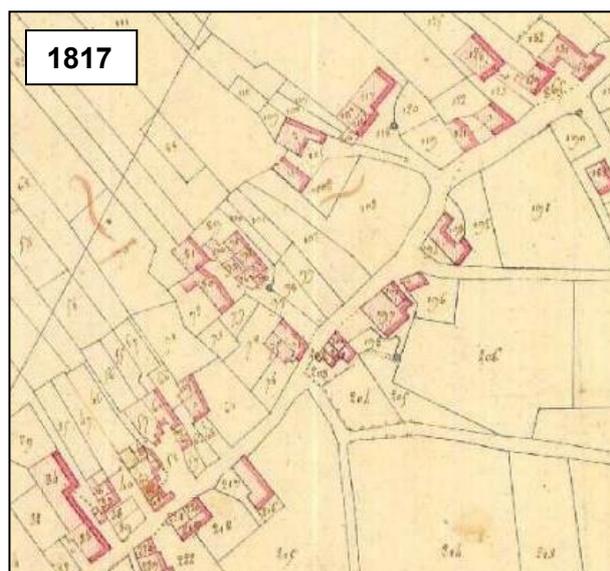
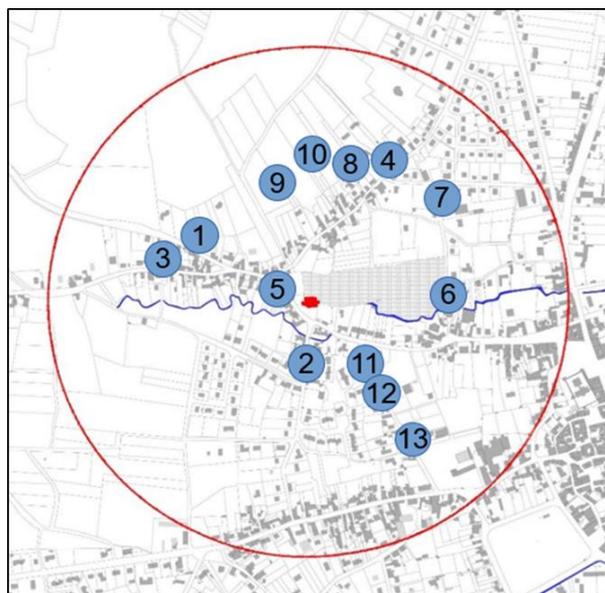
II.2.6 Des critères paysagers

Le tracé de P.D.A. prend en compte la dimension paysagère du coteau.

La structure ancienne fait apparaître, outre les constructions implantées le long de la rue des Chevariers, de courtes impasses perpendiculaires, à l'habitat mitoyen (voir extrait de carte de 1817 et photo n° 8).

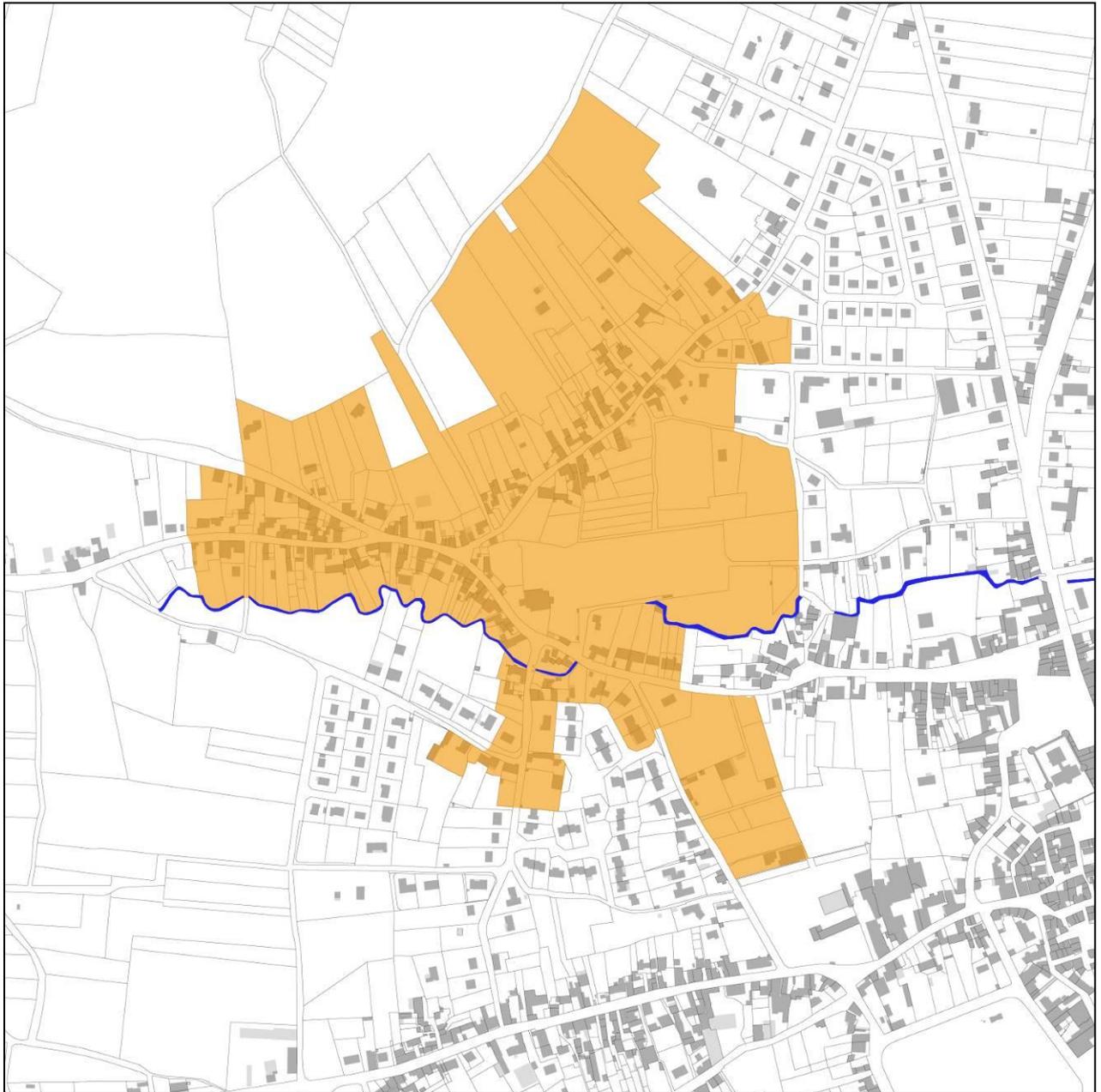
Une urbanisation contemporaine, nettement plus lâche et montant plus haut sur le coteau crée un effet de mitage de cette pente bocagère intéressante au plan paysager (photos n° 9 et 10).

Cet espace mériterait une restructuration. C'est pourquoi le tracé du P.D.A. se cale ici sur celui de la zone constructible du P.L.U., dont la révision est menée conjointement à l'élaboration du présent P.D.A.



II.2.7 Le tracé du Périmètre Délimité des Abords de l'église Saint-Etienne

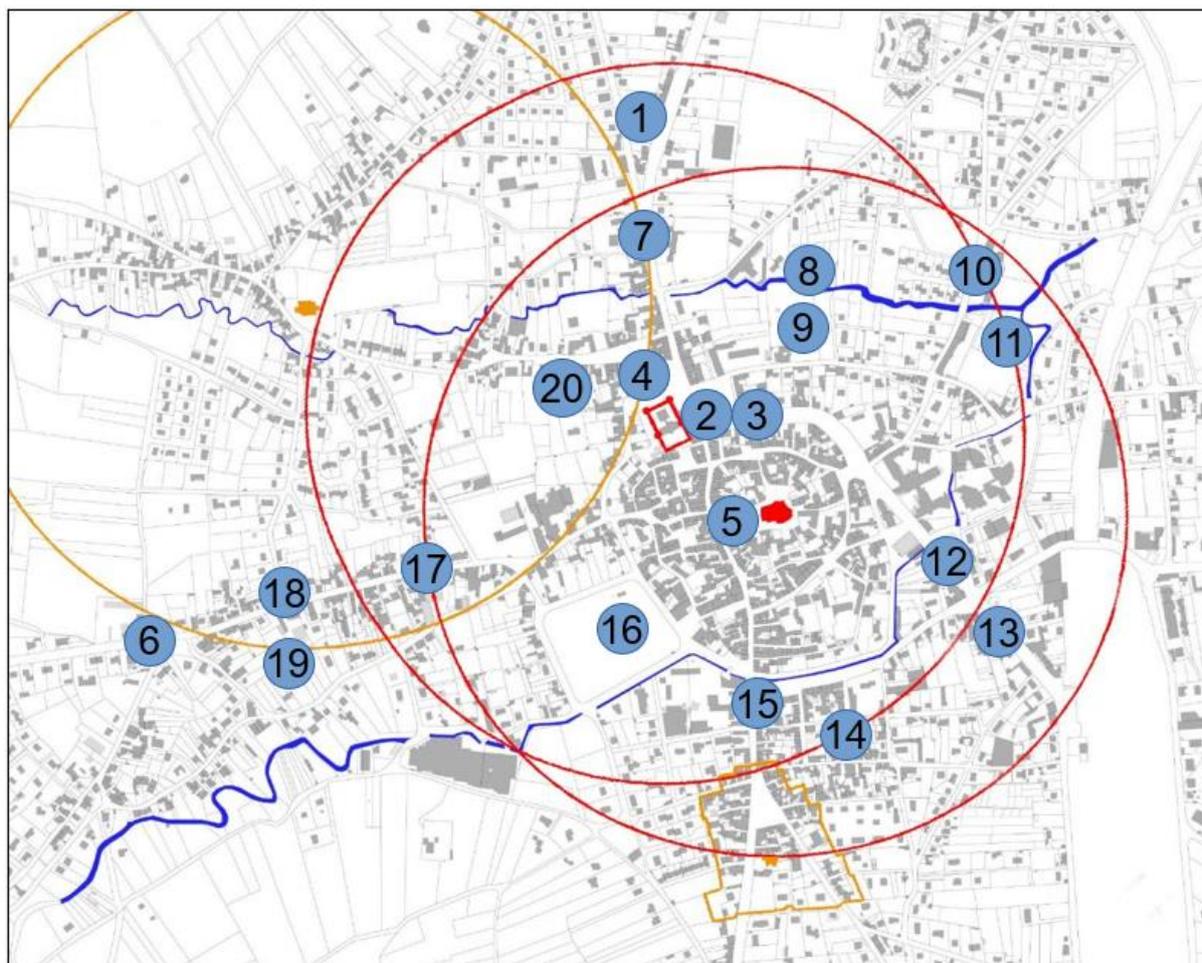
L'association des différents critères évoqués précédemment aboutit au tracé de P.D.A. présenté ci-dessous. Il suit les limites parcellaires, afin de faciliter l'instruction des autorisations du droit des sols.



II.3 – Le tracé du P.D.A. de l'église Sainte-Croix et du château

II.3.1 Préambule

■ REPERAGE DES PHOTOGRAPHIES



■ LE CRITERE DE VISIBILITE HORS PERIMETRES DE PROTECTION DES 500 METRES

Depuis les points hauts environnants la ville, on identifie l'église Sainte-Croix par sa haute tour et aussi, mais moins aisément, le château.



Depuis le Mont Libre

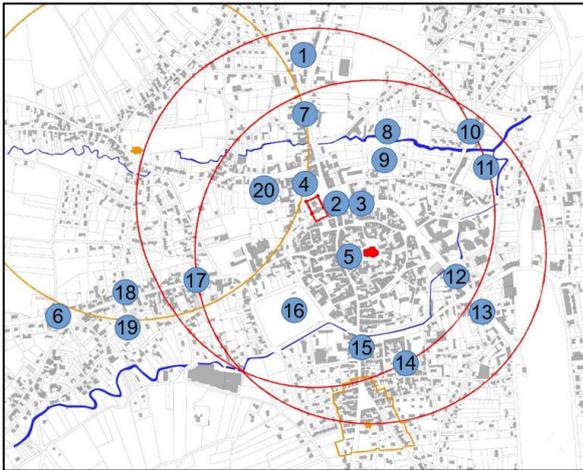


Depuis la Maison Neuve



Depuis le coteau des Chapelles

LE CRITERE DE VISIBILITE DANS LES PERIMETRES DE PROTECTION DES 500 METRES



1

Rue de la Libération



2



3



4



5



6

Dans la ville, l'église Sainte-Croix et le château ont pour caractéristique d'être perçus en position rapprochée presque uniquement, ce qui est lié à la densité du tissu bâti et à la topographie.

De fait, le tracé du P.D.A. commun aux deux bâtiments est basé principalement sur la typologie architecturale et son intérêt. Sur ce premier périmètre ont été ajoutés des secteurs moins qualitatifs mais qui méritent une attention particulière, en raison de leur situation en entrée de ville, de leur proximité avec des secteurs patrimoniaux et / ou de leur appartenance géographique au cœur historique de la ville. Le tracé des cours d'eau (le Sigillon et l'Andelot) a été considéré comme un élément structurant ; le périmètre du P.D.A. s'y appuie en particulier côté Nord.

Par une première approche, le bâti ancien se distingue par son implantation : à l'alignement des voies et emprises publiques, que le faitage soit parallèle ou perpendiculaire à l'axe de la voie.

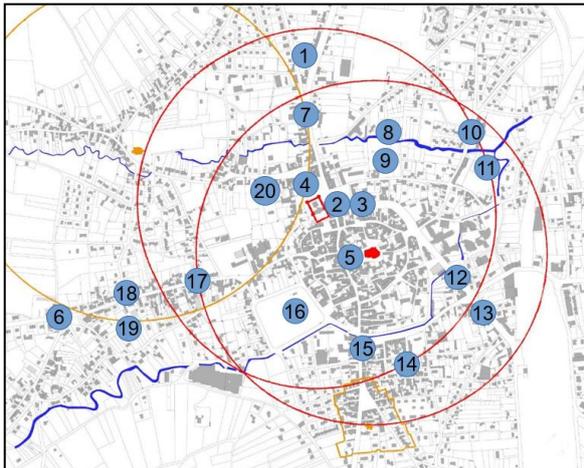
Cette caractéristique majeure permet d'englober d'emblée dans le P.D.A. le noyau circulaire central, délimité par le Cours de la République, l'avenue Jean Jaurès, la rue des Frères Degand et la rue Hettier de Boislambert.

Dans un souci de cohérence, les deux côtés de ces voies sont intégrés au périmètre du P.D.A..

II.3.2 La délimitation du P.D.A. côté Nord

Côté Nord, la limite d'extension du P.D.A. est essentiellement constituée par le cours d'eau du Sigillon, permettant d'intégrer notamment le jardin Delarue (photos n°9). On note deux dépassements, afin de prendre en compte :

- la qualité des entrées de ville Nord, via la rue de la Libération et la rue des Capucins / RD 2009 (photos n°1 et n°7),
- le bâti ancien présent le long de la rue du Pont Sol (RD 327 – photo n°10).





Vue vers le Sud-Ouest



Vue vers le Nord-Est

Le château est visible depuis la RD 37, en provenance de Mazerier (carrefour avec l'Allée Beausoleil, voir photo n°1 au paragraphe sur le critère de visibilité). La proposition de P.D.A. s'étend donc jusqu'à ce point, intégrant de fait un bâti hétérogène et le carrefour giratoire RD 37 / RD 2009, qui donne également accès à une grande surface commerciale.

Dans la profondeur, la limite du P.D.A. a été placée de manière à englober l'autre grande surface du secteur, dédiée au bricolage.



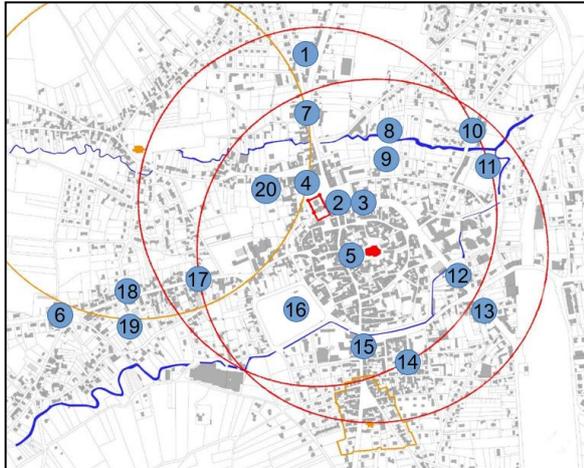
Vue depuis le carrefour giratoire RD 2009 / 37

En provenance de Moulins, par la rue des Capucins (RD 2009), la limite du P.D.A. correspond au périmètre initial des 500 mètres du château, ce qui permet d'intégrer les constructions anciennes mitoyennes et implantées à l'alignement, situées côté droit de la voie.



Rue des Capucins / RD 2009

II.3.3 La délimitation du P.D.A. côté Est



Côté Est, le P.D.A. englobe l'éperon de confluence formé par les cours d'eau du Sigillon et de l'Andelot, en excluant le lotissement récent immédiatement à la confluence (photo n°11).

Vers le Sud, le long de l'avenue de la République, le P.D.A. s'étend à la première ligne de constructions, avec prise en compte des petits volumes mitoyens et à l'alignement de l'Allée des Billoms (photo n° 12, vue vers le Nord-Ouest).

Il s'agit ici de protéger les vues sur cet axe passant et d'arrivée en cœur de ville.



Dans le prolongement, en direction de la gare, le long de l'avenue de la Gare, le raisonnement est similaire : les constructions bordières de l'avenue sont intégrées, avec une modeste extension dans la profondeur, pour intégrer le bâti ancien de l'impasse des Billoms (photo n° 13, vue vers le Sud-Est).



Le P.D.A. intègre ainsi les constructions architecturalement intéressantes sises avenue de la Gare (exemple en photo ci-contre) et s'étire jusqu'aux élégants bâtiments de la gare (photo n° 22), soit légèrement au-delà du périmètre initial de protection des abords de 500 mètres de l'église Sainte-Croix.

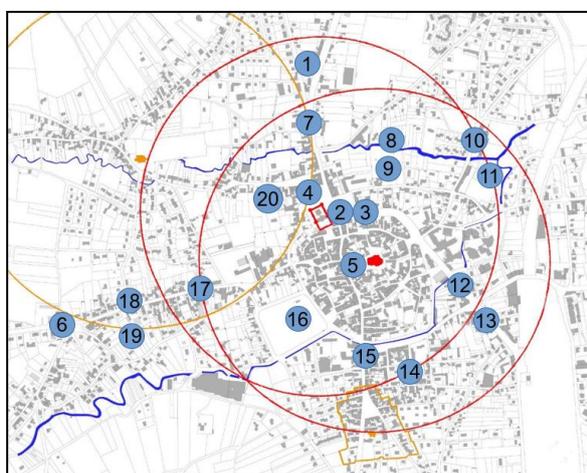


II.3.4 La délimitation du P.D.A. côté Sud

Au Sud de la ville, les typologies bâties et les qualités du tissu bâti sont hétérogènes. Le P.D.A., outre la première ligne de construction le long de l'avenue Jean Jaurès puis de l'Anelot, ne retient qu'un ensemble bâti, qui fait d'ailleurs liaison avec le P.P.M. de l'église Saint-James.

Cet ensemble, qui s'individualise nettement, en raison notamment de sa densité, est compris entre l'avenue Jean Jaurès, la rue du Colombier Tailhardat, la rue Franche et l'avenue Saint-James (les deux côtés de la voie sont, dans ce dernier cas, concernés).

Il s'agit de l'ancien faubourg Saint-James, représenté notamment sur la carte de l'Etat Major du milieu du XIX^{ème} siècle (extrait ci-contre).



14



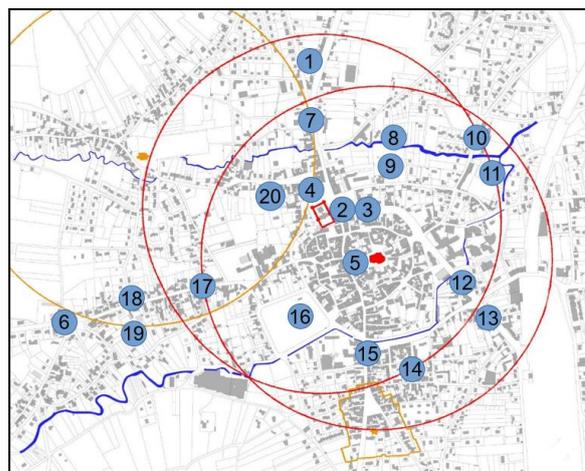
15



II.3.5 La délimitation du P.D.A. côté Ouest

La place du Foirail, vaste ensemble densément arboré, est à considérer comme partie intégrante du centre ville, en tant que lieu emblématique de la vie sociale et économique. Il a été tout récemment réaménagé avec, notamment, construction d'une halle (photos n° 16).

Il est donc intégré dans le périmètre du P.D.A., de même que les constructions et terrains immédiatement bordiers, ainsi qu'un espace relativement vaste et actuellement non bâti au Sud-Ouest, par souci de qualité des vues depuis cet espace.



Le Champ de Foire, vu depuis la rue des Frères Degrand, en 2018 (photo de gauche) et en 2020 (photo de droite)

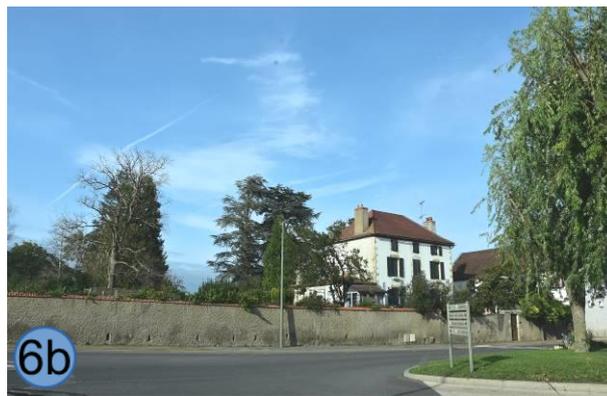
Le long de la rue des Jonchères (photos n° 17 et 18), le périmètre du P.D.A. s'étire jusqu'au croisement avec la route de Saint-Priest, en raison de la typologie architecturale, mais également d'une vue sur l'église Sainte-Croix (partie haute des tours : photo n° 6a).



Vue vers l'Est

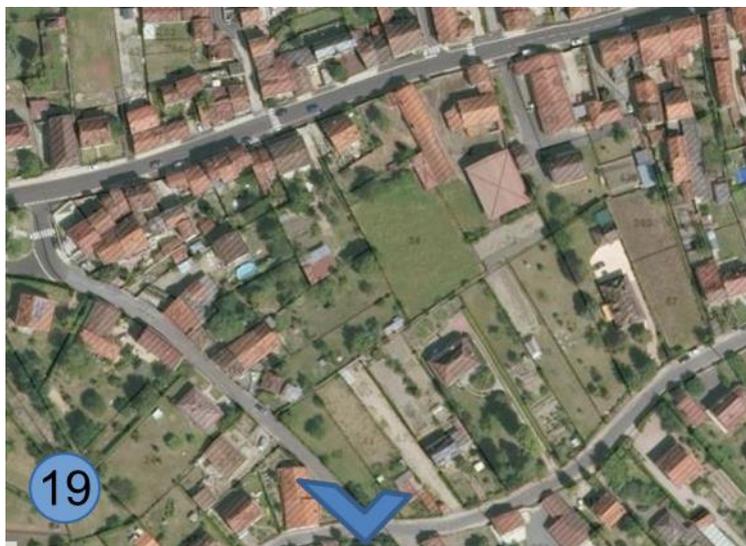


Vue vers l'Ouest



Le souci de la qualité de cette entrée de ville, en provenance de Montluçon, explique que le périmètre de P.D.A. englobe les parcelles non bâties et arborées (photo n° 6b), situées au carrefour rue des Jonchères / rue de Saint-Priest / rue du Moulin Gauthier.

Dans la profondeur côté Sud, le périmètre du P.D.A. s'étend à la quasi-totalité de l'îlot compris entre la rue des Jonchères, la rue des Moulins et la rue du Moulin Gauthier (photo aérienne n° 19), intégrant notamment des parcelles non bâties, actuellement occupées par des jardins de belle facture paysagère, avec murets de pierres sèches (photo ci-dessous). Des bâtiments d'activité, côté Est de l'îlot, sont, en revanche, exclus du périmètre de P.D.A..



Notons que la partie Sud-Ouest de l'îlot (photo ci-contre) n'était pas intégrée aux précédents périmètres de protection des abords de 500 mètres.

L'îlot à l'Ouest, compris entre la rue du Moulin Gauthier, la rue des Moulins et la route de Saint-Priest, comprend majoritairement du bâti ancien, déjà existant sur la carte de l'Etat Major (milieu XIX^{ème} siècle) : le faubourg des Moulins.

Son éloignement géographique vis-à-vis des Monuments Historiques ne permet toutefois pas à un rattachement logique. Le faubourg des Moulins n'était d'ailleurs pas compris dans les périmètres de protection des abords de 500 mètres.



Au Nord de l'institut Sainte-Procule se localise un îlot actuellement non construit et relativement vaste (environ 3 hectares). Il s'agit de l'îlot compris entre les rues Croix des Rameaux / Hettier de Boislambert / des Augustins / de l'Égalité (photo n°21). C'est un secteur de projet, destiné à être urbanisé, à court ou moyen terme.

En raison de la proximité géographique avec le château et des covisibilités avec une de ses tours, ce secteur est intégré dans le P.D.A. ; une vigilance particulière doit être maintenue.



21

Photographies : U.D.A.P. de l'Allier, 2019

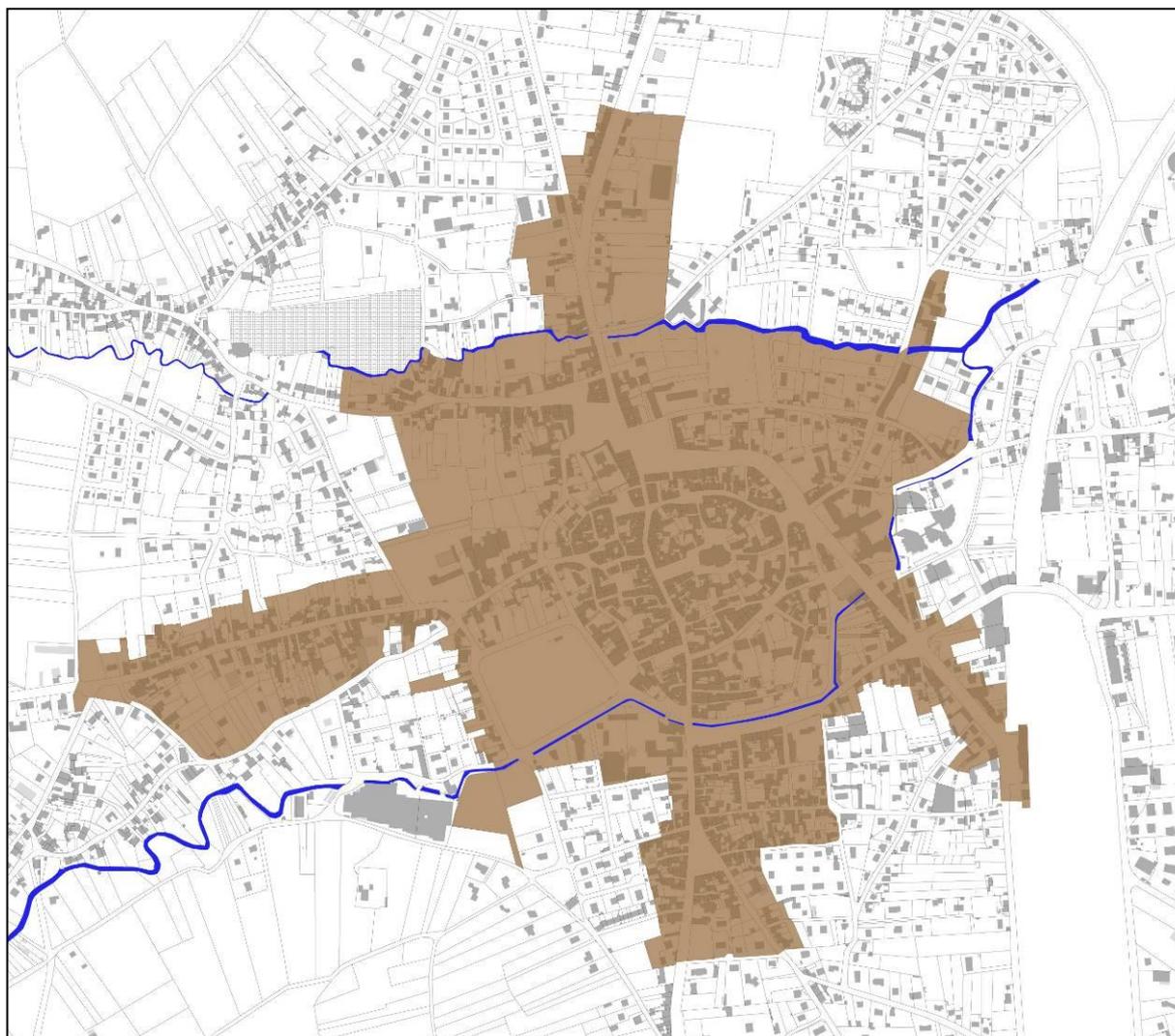


Le long de la rue de la Croix des Rameaux (photo n° 20), la limite d'extension du P.D.A. rejoint le périmètre du P.D.A. de l'église Saint-Etienne.

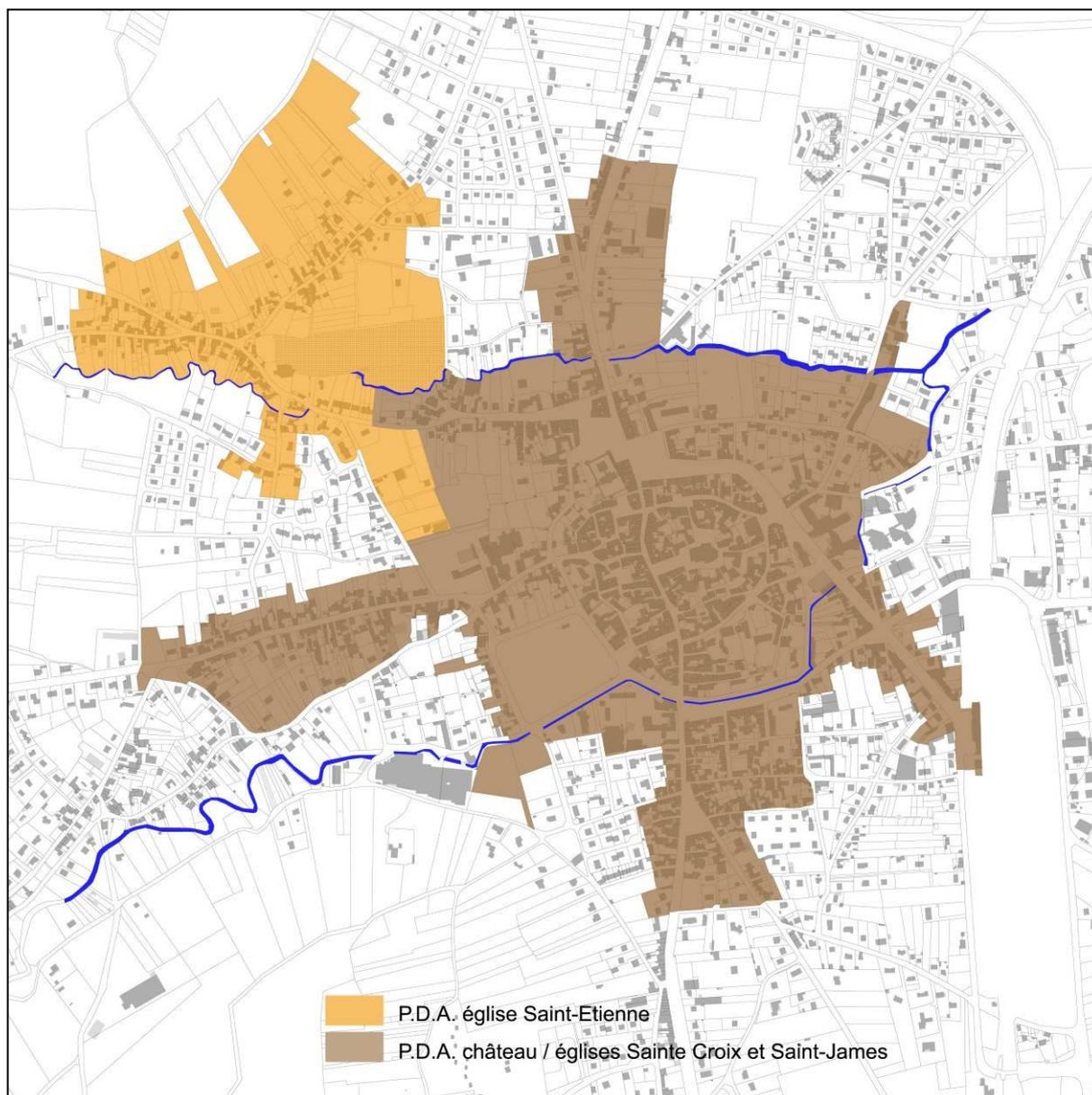


II.3.6 Le tracé du Périmètre Délimité des Abords de l'église Sainte-Croix et du château

Comme pour le P.D.A. de l'église Saint-Etienne, le tracé présenté ci-dessous respecte les limites parcellaires, afin de faciliter l'instruction des autorisations du droit des sols.



II.4 – Cartographie d'ensemble

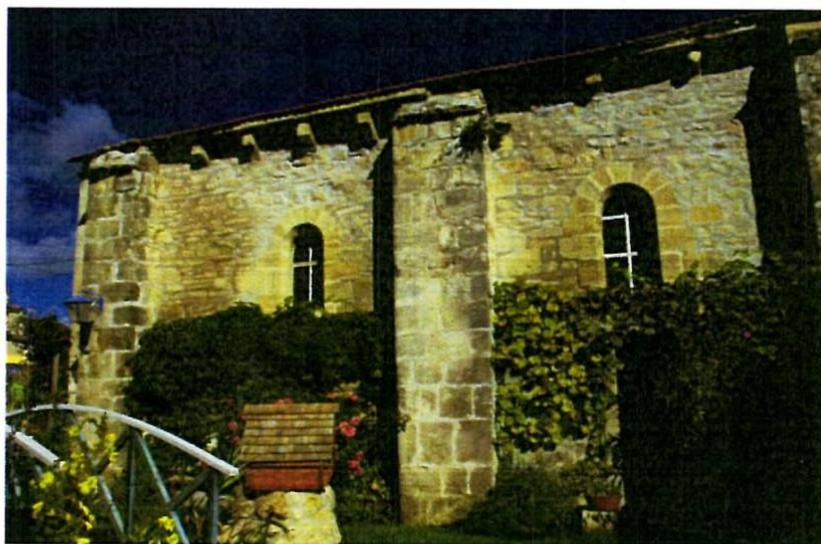


ANNEXE : P.P.M. EGLISE SAINT-JAMES



GANNAT

PPM EGLISE SAINT JAMES



Service Territorial de l'Architecture
et du Patrimoine de l'Allier
2, rue Michel de l'Hospital
03000 MOULINS

Services techniques de la ville de Gannat
Patrick Colonna d'Istria Adjoint
GANNAT

SOMMAIRE



1 – SITUATION

2 – HISTORIQUE

3 – DESCRIPTION DE L'EGLISE

4 – L'ENVIRONNEMENT BATI

5 – LEGISLATION

6 – PERIMETRE DE PROTECTION MODIFIE

ANNEXE

/ PROCEDURE DE CREATION DU PPM

/ BIBLIOGRAPHIE

/ LISTE PARCELLAIRE

/ DOCUMENTS GRAPHIQUES FORMAT A3



SITUATION



Situation

Située Avenue Saint James à Gannat, l'église Saint James se situe à la limite des périmètres de protection auxquels est assujéti la commune. Entièrement à l'intérieur d'une propriété privée, section AK 717, le monument n'est que partiellement visible de la rue du fait des murs d'enceinte et des portails, la partie visible n'est d'ailleurs pas d'origine mais est un mur reconstruit en façade. On peut cependant y voir un chapiteau conservé...



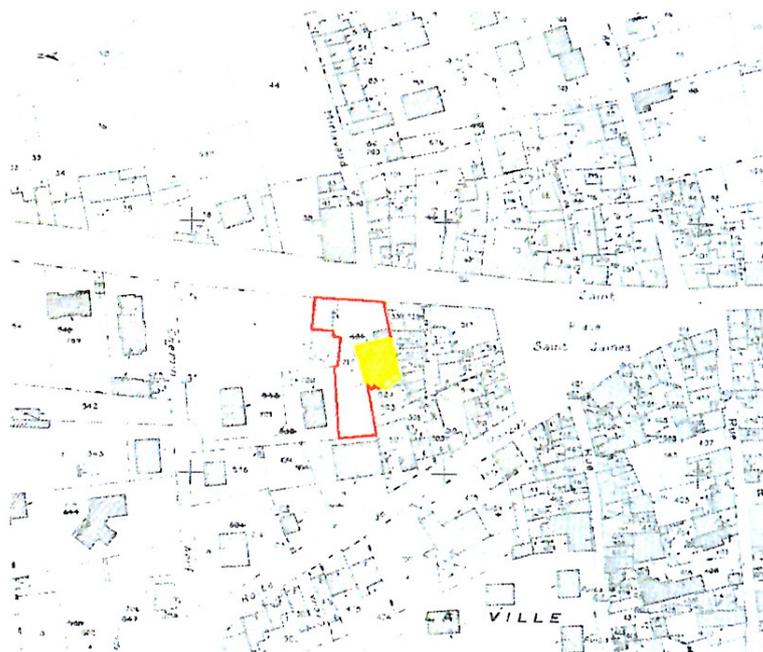
Vue du bâtiment de la rue Saint

James



Détail du chapiteau

Situation cadastrale



La parcelle et l'église

HISTORIQUE

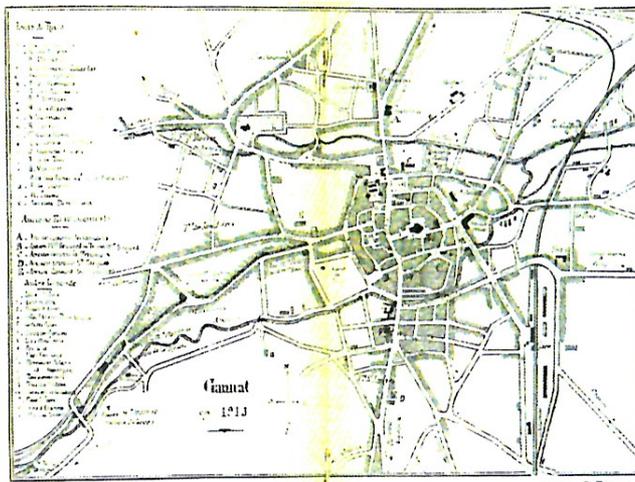


L'église de Saint James fut construite au XII^e siècle. C'était l'église « du prieuré (ordre des Augustins) de Saint-Jacques (*Saint-James*), dont il reste la chapelle bien conservée qui sert aujourd'hui de grange, visible de la route de Poëzat » (Chambon – 1913-). Ce prieuré fut assez rapidement abandonné au profit du prieuré des Augustins du même ordre.

L'installation de l'ordre des Capucins en 1623 en acheva le déclin, la ville s'étendant du côté du quartier des capucins et du clos.

Le plan de Thomas de 1912

Le bâtiment était visible de la route de Poëzat ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.



Le monument subit la lente dégradation due au temps et au manque d'entretien. Il fut réemployé en bâtiment de stockage, ce qu'il est toujours à l'heure actuelle (garage et entrepôt). Le quartier se développa en enserrant totalement le monument qui ne reste plus visible que sur la façade sud.

Description



PLAN Sommaire



Chapiteau façade ouest



Façade ouest



L'église Saint James est une église du douzième siècle de style roman. Certaines parties ont subi peu de transformations alors que d'autres ont été détruites.

C'est un édifice de dimension modeste (approximativement 20 m E-O sur 14 m N-S) ;

Elle se compose d'une nef de deux collatéraux d'un transept non débordant du chœur inclus dans le chevet en abside avec une voute en cul de four. Les bas côtés se terminant par des absidioles avec voute en cul de four.

La nef est constituée de 2 travées, il y avait certainement une ou deux travées supplémentaires (ou une travée et un narthex comme de nombreux édifices romans d'auvergne). Il reste une trace d'un chapiteau engagé dans le mur de façade ouest construit postérieurement.

La façade sud, en dehors des constructions parasites adossées, a conservé son caractère, les entablements sont bien conservés mais demanderaient à être rénovés.

La façade nord n'est pas visible et n'est pas accessible étant mitoyenne des propriétés voisines (adossées pour certaines).



La couverture de la nef et des bas côtés a été rénovée par des tuiles ciment dans l'objectif de protéger le bâtiment.

Description



Détail colonne engagée



La couverture du chevet



Chapiteaux et dégâts



Le chevet est constitué de trois absides terminant la nef et les collatéraux, il est recouvert de lauzes. Une colonne engagée a un chapiteau en pierre de Volvic.

La couverture est en mauvais état. Le chevet n'est pas entièrement visible, il est mitoyen de plusieurs parcelles.



L'intérieur est intéressant avec des chapiteaux de belle facture et des peintures murales qui bien que dégradées ont gardé une certaine fraîcheur. Des interventions du propriétaire des lieux ont porté atteintes aux peintures du chœur (la « rénovation » est arrêtée depuis de nombreuses années). L'état global est cependant mauvais, voutes et arc cassés... Voutes en cul de four avec infiltrations et fissures importantes.



Environnement

Bâti



Le quartier Saint James est établi hors les murs depuis le 13^{ème} siècle... Le développement urbain reste relativement limité jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle. La construction de l'école de garçon ramènera de l'activité et le développement de la cité vers le sud. Les constructions s'établissant en bordure de voies avec des impasses desservant les bâtiments utilitaires (grange, abris) généralement affectés à l'habitation aujourd'hui. La période après la deuxième guerre mondiale verra s'accélérer le développement avec l'édification de nombreuses maisons individuelles les terrains étant libres. Les années 60 et soixante-dix verront encore s'étendre l'agglomération vers le sud avec la création des lotissements, le Pastel (1960) le Malcourlet (1975) et l'implantation des centres commerciaux. Cette évolution rapide n'a pas favorisé la cohérence du bâti qui globalement est hétérogène. Cependant dans le secteur immédiat de l'église les bâtiments ont conservé leur modénature locale, fenêtre haute et étroites, pentes de toit 45°, R+1+soupendes, génoises.



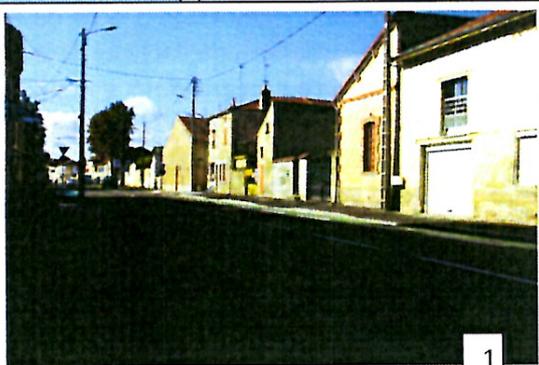
Quartier Saint James vers 1910

Environnement

Bâti



L'environnement immédiat de l'église. 1 2 3 4 rue Saint James 5 6 Route de Poëzat



1



2



3



4



5



6

Un bâti éclectique sans réelle unité ni typologie intéressante dès que l'on s'éloigne du centre ville

Législation

La loi



Le Monument Historique

L'église est inscrite au titre des Monuments Historiques (MH) depuis le 11 février 2011.

La loi de 1930 fixe la protection des Monuments Historiques, elle est complétée par la loi de 1943 qui détermine la protection des abords des Monuments Historiques en instituant un périmètre de 500 m.

La servitude entraîne l'obligation d'obtenir l'avis de l'architecte des Bâtiments de France (ABF) pour tout projet dans le périmètre (transformation, construction nouvelle, démolition, déboisement).

La commune de Gannat fait déjà l'objet au titre des MH d'un périmètre de protection étendu. Le périmètre qui s'ajoute suite à l'inscription de l'église Saint James agrandit de façon notable ce secteur, bien au-delà du nécessaire.

Ce périmètre de protection peut alourdir de façon notable le travail de protection et générer des difficultés de gestion. En effet, ce secteur d'un faible intérêt architectural, ne nécessite pas forcément un avis de l'ABF, et ce, notamment dans les cas où la covisibilité avec l'église est pratiquement inexistante.

Le Périmètre de Protection Modifié (PPM)

Depuis la loi du 13 décembre 2000 dit « solidarité et renouvellement urbain » (SRU) et l'ordonnance n°2005-1128 du 8 septembre 2005 modifiant le Code du Patrimoine, notamment l'article L.621-2 abrogé et remplacé par l'article L.621-30-1 applicable au 1er janvier 2007, le périmètre de protection de 500 mètres de rayon peut être adapté aux réalités topographiques et patrimoniales, sur proposition de l'Architecte des bâtiments de France, après accord de la commune et enquête publique, dans le cadre de l'élaboration, de la modification ou de la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Le périmètre de protection de 500 mètres de rayon est alors remplacé par un «périmètre de protection modifié» (PPM) sans modifier le contenu de la servitude du périmètre.

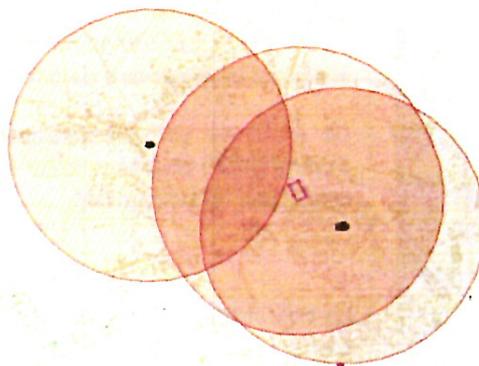
La seule modification réside en un nouveau périmètre recentré sur les enjeux essentiels et sur les lieux les plus sensibles au regard de la préservation du monument concerné.

En d'autres termes, ce nouveau périmètre peut être diminué ou augmenté par rapport au précédent.

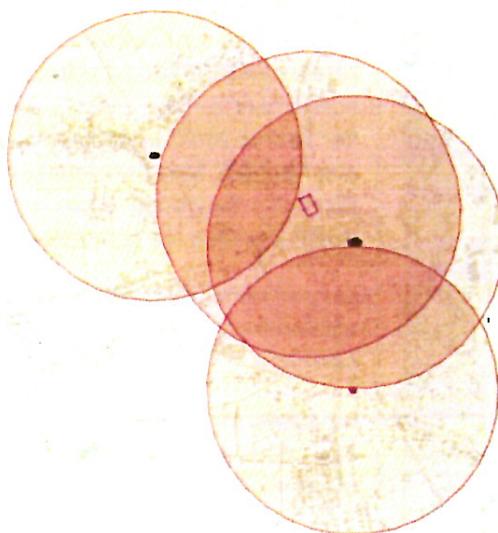
Législation



Le périmètre actuel



Emprise des protections avant l'inscription de l'église

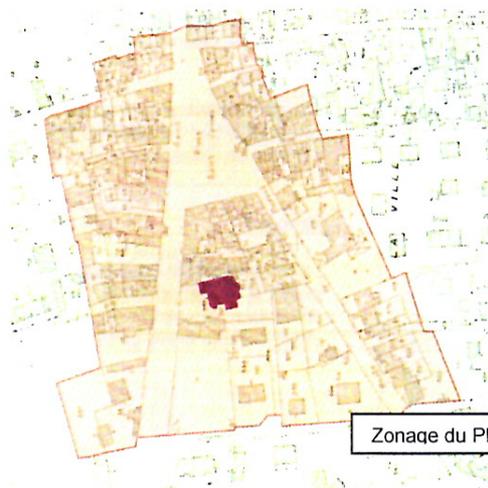


Emprise des protections suite à l'inscription de l'église

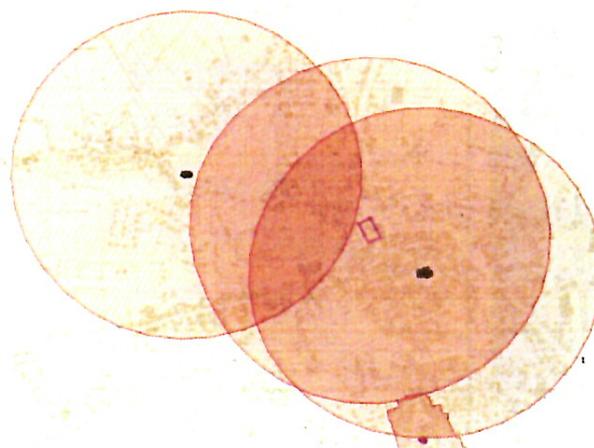
**Périmètre de
Protection
Modifié**



L'église Saint James offre des caractéristiques intéressantes mais a subi de grosses dégradations au cours des siècles. Sa situation enclavée au cœur d'un îlot, la façade sur rue, très peu visible et d'origine récente, ne nécessite pas d'attention particulière. Par contre la façade sud, les absides et les interventions sur le monument nécessitent une protection. Nous proposons donc de limiter la protection à l'îlot et aux parcelles environnantes afin que ce PPM soit en cohérence avec le site et puisse à l'avenir s'intégrer à un PPM général sur la ville de GANNAT ou une AVAP, en sachant que la majorité des parcelles sont déjà protégées au titre du périmètre de l'église Sainte Croix.



Zonage du PPM sur fond cadastral



Emprise des protections avec le PPM de l'église St James

Parcelles concernées : sur liste en annexe

Annexes

Arrêté d'inscription



ARRETE

Article 1^{er}

Est inscrite au titre des monuments historiques l'église **Saint-James de Gannat (Allier)** en totalité, y compris ses peintures murales, située sur la parcelle n° 717 figurant au cadastre section AK et appartenant à :

Nue-propriété :

- GAYARD Yvan, né le 24 septembre 1970 à Gannat (Allier), demeurant 13, chemin des Vaures 03700 Bellerive-sur-Allier.
- GAYARD Karen , née le 16 août 1971 à Gannat (Allier), demeurant rue du Four Banal 03800 Gannat.

Usufruit :

Conjointement entre Monsieur GAYARD Christian né le 17 février 1950 à Vichy (Allier) et Madame PERICHON Françoise née le 8 février 1947 à Gannat (Allier), demeurant ensemble 39 avenue Saint-James 03800 Gannat.

Article 2

Le présent arrêté sera publié à la conservation des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région. Il sera notifié au préfet de l'Allier, au maire de Gannat et aux propriétaires intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Patrick STEFANINI

11 FEV. 2011

Annexes

Procédure de création du PPM



Le périmètre de protection modifié introduit par la loi « solidarité et renouvellement urbain » du 13 décembre 2000, vise à limiter les « abords des monuments historiques » aux espaces les plus intéressants au plan patrimonial et qui participent réellement de l'environnement du monument. A l'initiative de l'architecte des bâtiments de France, la création du PPM peut se faire à tout moment, autour d'un monument historique classé ou inscrit.

■ Textes de référence

- [Ordonnance n°2005-1128 du 8 septembre 2005 relative aux MH et Espaces protégés.](#)
- [Loi SRU n°2000-1208 du 13 décembre 2000, notamment l'article 40.](#)
- [Décret n°2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux MH et ZPPAUP.](#)
- [Circulaire du 6 août 2004 relative aux PPM.](#)
- [Circulaire du 4 mai 2007 relative aux MH et aux ZPPAUP.](#)
- [Note DAPA sur la réforme des périmètres de protection autour des monuments historiques – octobre 2007.](#)
- [Code du Patrimoine, concernant les dispositions relatives aux immeubles adossés aux immeubles classés et aux immeubles situés dans le champ de visibilité des immeubles classés ou inscrits, Article L.621-30-1.](#)
- [Code de l'Environnement, relatif au champ d'application et objet de l'enquête publique, notamment les articles L.123-1 et suivants, et les articles R.123-1 et suivants.](#)

Annexes

Procédure de création du PPM



« Elaboration et création de périmètre de protection modifié »

Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne Avril 2008

« Monographie sommaire de la commune de Gannat »

Félix Chambon Imprimerie régionale M. Fontenay-Laruas 1913

« Gannat et la Vallée de la Sioule »

Syndicat d'Initiative Imprimerie Collon Vichy sans date (alentours de 1960)

« Ressources Internet »

Wikipédia :

http://fr.wikipedia.org/wiki/Wikipédia:Accueil_principal

Encyclopédia Britannica :

<http://www.britannica.com/>

Annexes

Liste parcellaire



Ilot Ouest

93 à 97; 99 à 103 ;73 à 77 ;79 à 83 ;79 à 83 ;715, 716 ; 650 ; 651 ;64 à 71;678;781;782;140; 779; 38 à 43 ; 57 à 61 ; 57 à 61 ;701 ; 597 ;

Ilot Est

165 ; 578 ; 409 à 427 ; 582 ; 841 ; 842 ; 852 ; 853 ;462 à 476 ; 604 ; 605 ; 786 ; 787 ; 500 à 503 ;

Ilot Église Saint James

AK 507 à 530 AK 598 ; 760 ; 761 ; 612-613-614 ; 717-720-721-788 ; 809-810-811-812